



Annexe 1 Fiches-actions

Contrat local de santé De Dinan Agglomération

2020-2024



PRÉFET
DES CÔTES-D'ARMOR



| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| LA VISION D'ENSEMBLE DES FICHES ACTIONS COMPOSANT LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 3 |
| AXE 1 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ | 5 |
| OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES DE LA POPULATION ET LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ | 8 |
| OBJECTIF 2 : RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ MENTALE | 20 |
| OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES | 25 |
| AXE 2 : ACCÈS À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET DE QUALITÉ | 28 |
| OBJECTIF 1 : FAVORISER L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT, NOTAMMENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ..... | 31 |
| OBJECTIF 2 : POURSUIVRE LES ACTIONS VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR | 36 |
| AXE 3 : ACCÈS AUX SOINS..... | 43 |
| OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS DU SOIN ET LE LIEN VILLE-HÔPITAL POUR ÉVITER LES RUPTURES DE PARCOURS..... | 46 |
| OBJECTIF 2 : PROPOSER DES PARCOURS PLURI-PROFESSIONNELS AUTOUR DES PATIENTS FRAGILES EN RÉPONDANT AUX BESOINS IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE..... | 54 |
| OBJECTIF 3 : FAVORISER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE ET SOUTENIR LES DÉMARCHES DE REGROUPEMENTS AFIN DE MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE | 63 |
| AXE 4 : PERSONNES VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS | 69 |
| OBJECTIF 1 : REPÉRER LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ..... | 72 |
| OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'INCLUSION DANS LA CITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE | 78 |
| OBJECTIF 3 : RENFORCER LE SOUTIEN AUX AIDANTS NON PROFESSIONNELS | 81 |

LA VISION D'ENSEMBLE DES FICHES ACTIONS COMPOSANT LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

| | | <i>Liens à prévoir avec le Pays de Saint-Malo</i> | <i>Contribution aux objectifs socles du CLS</i> |
|---|---|---|---|
| Axe 1 : Prévention et promotion de la santé | | | |
| Objectif 1 : Développer les compétences Psychosociales de la population et les comportements favorables à la santé | | | |
| Action 1 | Formation des acteurs autour des compétences psychosociales | x | x |
| Action 2 | Sensibilisation du public à la promotion de la nutrition et de l'activité physique | | |
| Action 3 | Conception et mise en œuvre d'actions et de supports de prévention concernant la prévention des addictions et du mal-être par les pairs/jeunes relais | | |
| Action 4 | Apport d'une meilleure réponse en proximité concernant l'accueil, l'écoute et l'orientation des jeunes du territoire et de leurs parents | | |
| Action 5 | Facilitation de l'accès au dépistage des cancers | | |
| Objectif 2 : Renforcer les actions de prévention dans le champ de la Santé Mentale | | | |
| Action 6 | Mobilisation autour des semaines nationales d'information sur la santé mentale | x | |
| Action 7 | Sensibilisation de la prévention du suicide | | |
| Objectif 3 : Améliorer la prévention et l'accompagnement des victimes de violences | | | |
| Action 8 | Constituer un réseau de professionnels autour des violences intrafamiliales à tous âges de la vie | | |
| Axe 2 : Accès à un environnement sain et de qualité | | | |
| Objectif 1 : Favoriser l'amélioration de l'habitat notamment pour les personnes en situation de précarité | | | |
| Action 9 | Développement de l'articulation entre CLS et PLH | | |
| Action 10 | Mise en place d'un guichet unique de l'habitat | | |
| Objectif 2 : Poursuivre les actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur | | | |
| Action 11 | Organisation d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air pour le grand public | | x |
| Action 12 | Mise en place de formations des élus et des agents sur la qualité de l'air | x | x |
| Action 13 | Sensibilisation des professionnels de santé à la qualité de l'air intérieur dans le cadre de leurs pratiques professionnelles | x | x |
| Axe 3 : Accès aux soins | | | |
| Objectif 1 : Améliorer la coordination des acteurs du soin et le lien ville hôpital pour éviter les ruptures de parcours | | | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| Action 14 | Amélioration de la coordination des acteurs du soin, du médico-social, et du social via la mise en place du Dispositif d'appui à la coordination (DAC) | x | x |
| Action 15 | Incitation au développement de la télé médecine et à la mise en place de systèmes d'information partagés | x | |
| Action 16 | Développement des interventions avancées de CMP au sein de MSP | | |
| Objectif 2 : Proposer des parcours pluri professionnels autour des patients fragiles en répondant aux besoins identifiés sur le territoire | | | |
| Action 17 | Amélioration de l'accès aux soins des publics en situation de fragilité par le développement de « l'aller-vers » | | |
| Action 18 | Maintien de la personne âgée sur son lieu de vie par une meilleure coordination entre les professionnels | x | x |
| Action 19 | Renforcement et amélioration du dépistage et de la prise en charge des déficits ou handicaps chez les enfants | | |
| Objectif 3 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et soutenir les démarches de regroupement afin de maintenir l'attractivité du territoire | | | |
| Action 20 | Développement d'une politique d'accompagnement à l'installation à l'échelle du territoire | X | |
| Action 21 | Renforcement du maillage territorial en dispositifs d'exercice coordonné (MSP, CPTS...) et accompagnement de leur développement | X | |
| Axe 4 : Personnes vulnérables et leurs aidants | | | |
| Objectif 1 : Repérer les situations de vulnérabilité | | | |
| Action 22 | Formation des intervenants à domicile sur l'accompagnement des personnes âgées présentant des troubles en santé mentale | | |
| Action 23 | Mise en place d'un outil commun visant le repérage des situations de vulnérabilité | x | |
| Action 24 | Mettre en place une coordination locale des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie | | x |
| Objectif 2 : Améliorer l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap et des personnes en souffrance psychique | | | |
| Action 25 | Formation des acteurs à l'accueil du public en situation de handicap | | |
| Objectif 3: Renforcer le soutien aux aidants non professionnels | | | |
| Action 26 | Amélioration de l'accès aux offres de répit via notamment la communication sur l'existant | | |
| Action 27 | Formation des aidants à l'accompagnement des proches de personnes âgées et de personnes en situation de handicap | | |

AXE 1 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

PROBLEMATIQUE

L'état de santé d'une personne dépend majoritairement des conditions et du milieu dans lesquels elle a grandi. Les éléments suivants sont ainsi considérés comme déterminants de la santé : les conditions sociaux-économiques, culturelles et environnementales (conditions de travail, éducation, agriculture et production alimentaire, eau et hygiène, services de soins de santé, logement), les réseaux sociaux et communautaires, les facteurs de style de vie des individus ainsi que les déterminants biologiques (âge, sexe, facteurs génétiques).

Dans une campagne récente, l'Institut National contre le Cancer (INCA) et le Ministère de la santé ont rappelé que 40% des cancers sont évitables grâce à une meilleure prise en compte de la nutrition, de l'activité physique et de la consommation d'alcool et de tabac. Priorités de la région, la prévention et la promotion de la santé sont également des priorités de l'agglomération, où le **taux de mortalité prématurée avant 65 ans est supérieur de 10% par rapport au niveau national**. On observe également une différence entre femmes et hommes avec un taux de mortalité prématurée avant 65 ans supérieur de 15% par rapport au niveau national pour les hommes mais en revanche aucune différence n'est observée pour les femmes entre l'agglomération et le niveau national. Quant au taux de mortalité par cancer, il est supérieur de 6% dans l'agglomération par rapport au niveau national.

De plus, les données de mortalité par suicide mettent en évidence une surmortalité par rapport au niveau national, observé à la fois chez les hommes et chez les femmes, avec un taux supérieur de 65% au niveau national.

CONSTATS PARTAGES

La promotion de la santé et la prévention sont des processus qui permettent aux habitants d'avoir les clefs pour contrôler au mieux leur santé en agissant sur ses déterminants. La promotion de la santé est reconnue également comme un levier efficace de lutte contre les inégalités de santé. La diversité des déterminants de santé et les constats épidémiologiques faits sur l'agglomération impliquent donc la mise en place d'une politique globale de prévention et de promotion de la santé prenant en compte cette diversité et impliquant une variété d'acteurs (élus, professionnels du médico-social, du social, citoyens...) au-delà du seul champ sanitaire.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ Le développement d'une culture commune des professionnels pour le renforcement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge
- ▶ La promotion d'une nutrition saine et de l'activité physique dans l'agglomération
- ▶ La prévention et le repérage précoce des addictions et du mal-être
- ▶ L'accès à la prévention médicalisée
- ▶ La promotion de la santé mentale
- ▶ La prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 1

| | | <i>Liens à prévoir avec le Pays de Saint-Malo</i> | <i>Contribution aux objectifs socles du CLS</i> |
|---|---|---|---|
| Objectif 1 : Développer les compétences Psychosociales de la population et les comportements favorables à la santé | | | |
| Action 1 | Formation des acteurs autour des compétences psychosociales | x | x |
| Action 2 | Sensibilisation du public à la promotion de la nutrition et de l'activité physique | | |
| Action 3 | Conception et mise en œuvre d'actions et de supports de prévention concernant la prévention des addictions et du mal-être par les pairs/jeunes relais | | |
| Action 4 | Apport d'une meilleure réponse en proximité concernant l'accueil, l'écoute et l'orientation des jeunes du territoire et de leurs parents | | |
| Action 5 | Facilitation de l'accès au dépistage des cancers | | |
| Objectif 2 : Renforcer les actions de prévention dans le champ de la Santé Mentale | | | |
| Action 6 | Mobilisation autour des semaines nationales d'information sur la santé mentale | x | |
| Action 7 | Sensibilisation de la prévention du suicide | | |
| Objectif 3 : Améliorer la prévention et l'accompagnement des victimes de violences | | | |
| Action 8 | Constituer un réseau de professionnels autour des violences intrafamiliales à tous âges de la vie | | |

OBJECTIF 1: DEVELOPPER LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES DE LA POPULATION ET LES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

PROBLEMATIQUE

- **Une visibilité limitée des actions favorisant le développement des compétences psychosociales et les comportements favorables à la santé :**

Plusieurs études ont montré que l'insuffisance du développement des compétences psycho-sociales (CPS) est l'un des déterminants majeurs de comportements à risque tels que la prise de substances psychoactives, les comportements violents et les comportements sexuels à risque. Développer les CPS permet donc de prévenir efficacement des problèmes de santé mentale, de consommation de substances psychoactives (drogues illicites, tabac, alcool), des comportements violents et des comportements sexuels à risque. Actuellement, le nombre d'actions de développement des CPS est limité sur le territoire, du fait d'un manque de formations des professionnels à cette approche de la prévention et les actions existantes ne sont pas nécessairement bien connues des professionnels.

- **Des problèmes d'addictions identifiés sur le territoire :**

Les indices comparatifs de mortalité liés au tabac et à l'alcool sont élevés dans l'agglomération, même s'ils demeurent inférieurs aux moyennes régionales : l'indice est de 110 pour la mortalité par maladies liées à l'alcool et de 106 pour la mortalité liée au tabac. De plus, $\frac{3}{4}$ des jeunes bretons de moins de 17 ans ont déjà été ivres, ce qui est une part supérieure à la moyenne française : les bretons semblent expérimenter plus précocement en moyenne l'ivresse alcoolique. Il y a donc un enjeu de prévention fort des addictions et de réduction des risques liés aux consommations.

- **Un enjeu autour de la prévention des cancers :**

L'indice de mortalité par cancer est défavorable sur l'agglomération de Dinan, le taux de mortalité étant supérieur de 6% par rapport au niveau national. Si le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein (60,2%) est proche du taux régional (60,7%), des disparités territoriales persistent au sein de l'agglomération, notamment pour les communes éloignées de Dinan. Les habitants consultés dans le cadre de l'enquête par questionnaire ont par ailleurs indiqué souhaiter avoir davantage d'informations sur le dépistage des cancers.

CONSTATS PARTAGES

Les acteurs s'accordent sur l'importance de développer des actions de prévention qui permettent le développement des compétences psychosociales, facteurs de protection, et incitant des comportements favorables à la santé. Les priorités identifiées sont : le développement de formations communes sur le développement des CPS, la promotion de la nutrition et de l'activité physique comme comportements favorables à la santé, la prévention des addictions et le dépistage des cancers.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Diffuser une culture commune chez les professionnels afin d'intégrer le développement des compétences psychosociales dans leurs pratiques
- ▶ Encourager les comportements favorables à la santé sur le territoire, notamment la pratique d'une activité physique et le « bien manger »
- ▶ Réduire la mortalité liée au tabac et à l'alcool
- ▶ Prévenir les addictions et reculer l'âge d'expérimentation de consommations de substances psychoactives (licites et illicites)
- ▶ Améliorer l'accès, des jeunes notamment, aux dispositifs de prévention
- ▶ Prévenir les addictions et le mal-être chez les jeunes par la mise en place d'actions de prévention par les pairs
- ▶ Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action
- ▶ Diminuer le taux de non recours aux dépistages des cancers du sein, du côlon et du col de l'utérus
- ▶ Améliorer l'accès à l'information sur le dépistage des cancers

ACTION 1 : FORMATION DES ACTEURS AUTOUR DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES

| | | | |
|-------------------------|---|---------------------------|---|
| Axe 1 | Prévention et promotion de la santé | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Transformation des pratiques des professionnels | | |
| Action | Former les professionnels sociaux, médico-sociaux et médicaux au développement des CPS | | |
| Contexte | <p>Plusieurs études ont montré que l'insuffisance du développement des compétences psychosociales est l'un des déterminants majeurs de comportements à risque tels que la prise de substances psychoactives, les comportements sexuels à risque et les comportements violents. Développer les CPS permet donc de prévenir efficacement des problèmes de santé mentale et de comportement à risque en développant des facteurs de protection.</p> <p>Des projets de développement des CPS sont déjà mis en place sur le territoire, comme le projet « Meïsou » dans le quartier prioritaire de Dinan. Afin que les pratiques de développement des CPS se développent, il apparaît nécessaire de mettre en place sur le territoire un format de formations modulable et adaptable à des professionnels de différents secteurs, afin de créer une dynamique et une culture commune. Formés et outillés, ces professionnels devront ensuite être en capacité de mettre en place des programmes de développement de CPS au sein de leur structure.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Prioriser les publics cible nécessitant un renforcement des compétences psychosociales Recenser les acteurs sociaux, médico-sociaux et médicaux ciblés pour être formés aux CPS Recenser leurs besoins en formation et adapter l'offre de formation proposée Organiser avec le soutien de l'IREPS un programme de formations autour des compétences psychosociales : <ul style="list-style-type: none"> sur un format adaptable à différents professionnels comme les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, éducatif... Proposer un calendrier de formations sur la durée du CLS: une ou plusieurs actions de formation à prévoir chaque année Diffuser l'information via les réseaux structurés de professionnels Favoriser des temps de formations inter-secteur en vue de renforcer les coopérations partenariales <p>Ce travail pourra être mené conjointement avec le PETR, en lien avec l'IREPS</p> | | |
| Pilote de l'action | Dinan Agglomération | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> ARS IREPS ANPAA PETR du Pays de Saint-Malo Education Nationale / DDEC Association la chamaille |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Enseignants Travailleurs sociaux | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Animateurs • Professionnels encadrants • Soignants | | |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | |
| Financement/budget | <p><u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains pour la mise en place et l'animation des formations Moyens logistiques</p> | | |
| | <p><u>Financeurs sollicités</u> ARS / appels à projets / CPOM IREPS MILDECA / Dinan Agglomération (temps de travail ATS + mise à disposition de locaux pour les formations)</p> | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Construction du programme de formation • Mise en place effective d'un calendrier de formations • Nombre de professionnels formés aux CPS | | |

ACTION 2 : SENSIBILISATION DU PUBLIC A LA PROMOTION DE LA NUTRITION ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

| | | | |
|-------------------------|---|---------------|-----------------------|
| Axe 1 | Prévention et promotion de la santé | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les comportements favorables à la santé sur le territoire • Favoriser le « bien manger » dans l'agglomération • Augmenter les pratiques sportives des habitants et observer des impacts positifs sur la santé | | |
| Action | Sensibilisation du public à la promotion de la nutrition et de l'activité physique | | |
| Contexte | <p>D'après le questionnaire diffusé aux habitants, la nutrition et l'activité physique sont deux facteurs déterminants ayant un impact sur leur santé et leur bien-être.</p> <p>Avec la mise en place du projet alimentaire territorial (PAT), l'agglomération a fait de la nutrition un axe majeur de sa politique : ce projet valorise les productions locales et l'alimentation équilibrée, notamment en restauration collective.</p> <p>Le contrat local de santé s'inscrit dans cette dynamique en soutenant les actions pour une alimentation saine et en favorisant l'activité physique.</p> | | |
| Description de l'action | <p><u>1) Favoriser une alimentation saine et équilibrée :</u></p> <p>Mener des actions d'éducation à la santé en lien avec les actions prévues dans la Stratégie agricole et alimentaire : fiche action 17 « Promouvoir des actions en faveur du bien manger », à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer dans le cadre des animations proposées par les maisons de la nature des actions d'éducation à l'alimentation (nutrition, éducation au goût, nouveaux régimes alimentaires, gaspillage alimentaire, gaspillage de l'eau à table, visites de fermes...) auprès des établissements scolaires - Accompagner les actions culturelles du Conseil de développement auprès du grand public sur la question de l'alimentation - Accompagner des restaurateurs pour organiser des événements faisant la promotion des productions locales <p>Développer des ateliers de sensibilisation à destination des familles et /ou des personnes en situation de précarité en lien avec le Conseil Départemental (MDD) (mobilisation des professionnels de la PMI et des infirmières) et les actions parentalités du service petite enfance de Dinan Agglomération.</p> <p><u>2) Promouvoir l'activité physique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'intégration de l'activité physique dans l'offre de services proposés par Dinan Agglomération - Favoriser le développement d'environnements propices à la pratique d'activités physiques et sportives (APS) - Promouvoir l'activité physique auprès du grand public par l'organisation d'actions de prévention <p><u>3) Développer l'activité physique adaptée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'engagement des structures sportives dans le sport santé et leur reconnaissance au titre de l'activité physique adaptée (APA) - Expérimentation de séances de sport santé, dont l'aviron santé, sur le secteur de Broons par l'OISCL | | |
| Pilote de l'action | | Partenaire(s) | • Education nationale |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>Volet 1 et 2 : Dinan Agglomération</p> <p>Volet 3 : OISCL Broons</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • DDEC • Conseil Départemental (MDD) • Conseil régional • ARS • DRJSCS • MSA • Associations • Communes • Association Aviron santé • Professionnels de santé • Restaurateurs • Conseil de développement |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes • Personnes en situation de précarité <p>Volet 3 : Personnes en ALD</p> | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> • PAT • Schéma intercommunal des services aux familles |
| Financement/budget | <p><u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains de montage de projet et d'animation d'action Moyen humain mis à disposition par DA</p> | | |
| | <p><u>Financeurs sollicités</u> Dinan Agglomération OISCL Broons Appels à projet</p> | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux actions sur la nutrition • Nombre de séances d'activités proposées par les services de l'agglomération • Nombre de séances de sport santé organisées et nombre de participants | | |

ACTION 3 : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS ET DE SUPPORTS DE PREVENTION CONCERNANT LA PREVENTION DES ADDICTIONS ET DU MAL-ETRE PAR LES PAIRS / JEUNES RELAIS

| | | | |
|-------------------------|--|---------------|--|
| Axe 1 | Prévention et promotion de la santé | | |
| Objectifs | Prévenir les addictions et le mal-être chez les jeunes par la mise en place d'actions de prévention par les pairs | | |
| Action | Conception et mise en œuvre d'actions et de supports de prévention concernant la prévention des addictions et du mal-être par les pairs / jeunes relais | | |
| Contexte | <p>La prévention des addictions et des comportements à risque, dès le plus jeune âge, est un enjeu prégnant sur le territoire, notamment mis en avant par acteurs du territoire et les habitants, lors de la diffusion des questionnaires et lors des phases de concertation pour la construction du contrat local de santé.</p> <p>S'il existe une offre sanitaire et médicosociale de prise en charge des addictions sur le territoire, et un certain nombre d'actions de prévention mises en place régulièrement, celles-ci ne sont pas forcément toujours bien connues des jeunes et des professionnels qui les entourent.</p> <p>Pour pouvoir améliorer l'efficacité des actions de prévention en direction des adolescents et des jeunes, le CLS prévoit de développer des interventions nouvelles, visant la mobilisation des pairs dans la construction et la mise en œuvre d'actions de prévention.</p> | | |
| Description de l'action | <p>1/ Poursuivre le déploiement d'un réseau de jeunes pairs « ambassadeurs »</p> <p>2/ Construire une action de prévention avec un groupe de jeunes volontaires sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monter un groupe projet avec des jeunes volontaires, avec l'appui de structures partenaires - Définir avec eux une action à mener : construction d'un outil / d'un support / d'une activité de prévention <p>3/ Alimenter une « boîte à outils » construite par les jeunes et pour les jeunes : présenter ces supports aux professionnels de terrain pour qu'ils puissent s'en saisir et les relayer.</p> | | |
| Pilote de l'action | Dinan Agglomération ANPAA | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional • Steredenn • Mission Locale • Education nationale • DDEC • Lycée La Fontaine des eaux à Dinan (<i>engagé dans une démarche prévention par les pairs accompagnée par l'ANPAA avec financement du Conseil régional sur l'année scolaire 2019-2020</i>) • Lycée Agricole • OISCL • CFA • ARS • MSA • EREA • Atelier du 5 bis • Agora • CMPEA • CSAPA |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • CLSPD • Communes |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes de 16-25 ans | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains: temps de recrutement et d'accompagnement des jeunes, temps d'accompagnement au montage du projet Moyens matériels : supports de production des outils choisis | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> : Conseil régional, ARS | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes ayant participé à la création d'outils • Création effective d'outils, de supports par les jeunes • Nombre de jeunes ambassadeurs et nombre d'établissements concernés • Nombre de professionnels sensibilisés à l'utilisation des outils, supports développés | | |

ACTION 4 : APPORT D'UNE MEILLEURE REPONSE EN PROXIMITE CONCERNANT L'ACCUEIL, L'ECOUTE ET L'ORIENTATION DES JEUNES DU TERRITOIRE ET DE LEURS PARENTS

| | |
|-------------------------|--|
| Axe 1 | Prévention et promotion de la santé |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Proposer un accueil et une orientation réactifs, adaptés et en proximité aux adolescents et jeunes, et à leurs parents visant à prévenir les situations de ruptures ou de vulnérabilité Participer au « bien-être » des adolescents et des jeunes Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action |
| Action | Construction d'une réponse en proximité concernant l'accueil, l'écoute et l'orientation des adolescents et jeunes du territoire et de leurs parents |
| Contexte | <p>Actuellement, il n'existe pas sur le territoire de point d'accueil ouvert, déstigmatisé, et généraliste, en mesure d'offrir une écoute et une orientation pour les adolescents et les jeunes en situation de mal-être. S'il existe sur Dinan des lieux d'écoute davantage spécialisés sur certains types d'accompagnement (ex : Consultation jeunes consommateurs, Point écoute adolescent du CMPEA), la mise en place d'un lieu, « porte d'entrée » plus généraliste, pour accompagner et orienter les adolescents et les jeunes sur toutes les questions pouvant avoir trait à leur santé et leur bien-être apparaît nécessaire.</p> |
| Description de l'action | <p>Mettre en place un groupe de travail associant la MDJA, la Fondation Saint-Jean de Dieu, le Conseil Départemental (MDD), le centre hospitalier gestionnaire du CSAPA et de la CJC, l'Education Nationale, Dinan Agglomération pour construire les modalités opérationnelles de mise en place d'une offre d'accueil en proximité pour les jeunes, adolescents et leurs parents proposant : une écoute par un professionnel accueillant (confidentielle, gratuite, inconditionnelle) avec ou sans RDV; une information ; une orientation adaptée et accompagnée, en fonction des besoins :</p> <p>1/ Définition du périmètre et du contenu du projet : type d'accueil proposé, professionnels à intégrer, examen des possibilités d'appuyer cette offre d'accueil et d'écoute sur une structure, permanence,..., permanences à envisager au sein de ce lieu (CPEF ? CJC ?...)</p> <p>2/ Définition du lieu et de son déploiement territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification d'un accueil neutre déstigmatisé - Examen des possibilités d'appuyer cette offre d'accueil et d'écoute sur une structure, permanence,... Modalités à prévoir pour assurer le rayonnement de l'accueil en dehors de Dinan (itinérance possible ; interventions d'aller-vers, par exemple sur le secteur de Broons ou de Caulnes ?) - Examen des possibilités d'appuyer cette offre d'accueil et d'écoute sur une structure, permanence,... <p>3/ Montage opérationnel du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Montage financier du projet et recherche de financements auprès des partenaires institutionnels Définition du portage de la structure et recrutements Définition et structuration des partenariats : relais à prévoir avec le CMPEA, la CJC, le Conseil Départemental (MDD), les soins de ville... ; liens à structurer avec la MDJA Envisager l'obtention du label « PAEJ » <p>4/ Communication</p> |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Assurer la communication autour du projet et des modalités d'accueil et d'écoute sur le territoire | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Maison des Jeunes et des Adolescents (MDJA) Fondation Saint-Jean de Dieu | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> Conseil Départemental (MDD) ARS CH de Dinan (CJC) DDCS Education Nationale DDEC Conseil régional Dinan Agglomération La Chamaille Atelier du 5 bis OISCL Mission Locale |
| Public(s) visé(s) | Les 11-30 ans | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une équipe mobile de pédopsychiatrie par la Fondation Saint-Jean de Dieu au premier trimestre 2020 (en lien avec le PDSM) Fiche action 3 du CLS |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains: temps dédié à la construction du projet Coût prévisionnel (humain, matériel) à définir. | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> ARS, DDCS, Conseil régional Dinan Agglomération et/ou communes (Mise à disposition de locaux) | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions du groupe de travail Niveau de co-financements obtenu pour la réalisation du projet Mise en place effective de l'accueil Nombre d'adolescents / parents accueillis durant la 1ere année | | |

ACTION 5 : FACILITATION DE L'ACCES AU DEPISTAGE DES CANCERS

| | | | |
|-------------------------|---|---------------------------|---|
| Axe 1 | Prévention et promotion de la santé | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le taux de non recours aux dépistages des cancers du sein, du côlon et du col de l'utérus • Améliorer l'accès à l'information sur le dépistage des cancers | | |
| Action | Facilitation de l'accès au dépistage des cancers | | |
| Contexte | <p>La prévention des cancers est un enjeu majeur de santé publique pour le territoire : l'indice de mortalité par cancer est défavorable sur l'agglomération de Dinan, le taux de mortalité étant supérieur de 6% par rapport au niveau national. L'accès au dépistage de façon précoce et l'accès à l'information doivent être améliorés pour répondre à cet enjeu. Si le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein (60,2%) est proche du taux régional (60,7%), des disparités territoriales persistent au sein de l'agglomération, notamment pour les communes éloignées de Dinan. Les habitants consultés dans le cadre de l'enquête par questionnaire ont par ailleurs indiqué souhaiter avoir davantage d'informations sur le dépistage des cancers.</p> <p>Le contrat local de santé prévoit de renforcer la prévention des cancers par la mise en place d'actions visant à promouvoir le dépistage organisé des cancers.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les territoires où les taux de recours au dépistage (DO + DI) des cancers sont inférieurs aux niveaux régional et national • Définir une action expérimentale sur ce / ces secteurs visant à améliorer le taux de recours : co-construire cette action avec la population cible et les soignants impliqués. • Améliorer l'information autour du dépistage des cancers : <ul style="list-style-type: none"> - en s'appuyant sur les médecins généralistes comme relai d'information et de communication vers le grand public (appui de la CPAM auprès des professionnels de santé sur la sensibilisation et l'information relative aux dépistages et à la prévention primaire) - poursuivre la déclinaison locale des campagnes de prévention nationales (Octobre Rose, Mars Bleu, campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus) | | |
| Pilote de l'action | Centre Régional de Coordination de Dépistages des Cancers (CRCDC) | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • ARS • CPAM • MSA • Ligue contre le cancer • Médecins généralistes du territoire |
| Public(s) visé(s) | Populations cibles du dépistage organisé : <ul style="list-style-type: none"> - Les femmes de 50 à 74 ans pour le cancer du sein - Les femmes de 25 à 65 ans pour le cancer du col de l'utérus - Les hommes et femmes de 50 à 74 ans pour le cancer du colon | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération (communes prioritaires à définir au regard des données disponibles relatives aux taux de recours au dépistage des cancers) |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains: traitement de données, temps de coordination et de communication Moyens logistiques et financiers à définir en fonction de l'action expérimentale qui sera conçue | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> CPAM ARS MSA | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Evolution du taux de recours aux dépistages organisés des cancers, notamment sur les secteurs concernés par l'action expérimentale | | |

OBJECTIF 2 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION DANS LE CHAMP DE LA SANTE MENTALE

PROBLEMATIQUE

- **Un taux de suicide très élevé :**

Une surmortalité par suicide par rapport au niveau national est observée à la fois chez les hommes et chez les femmes avec un taux supérieur de 65% au niveau national. Le niveau de cet indicateur appelle la mise en place de réponses efficaces. Il s'agit également d'une priorité régionale, la Bretagne étant l'une des régions les plus touchées en France.

- **Des densités médicales défavorables :**

En outre, les densités de psychiatres libéraux et de psychologues sont inférieures aux niveaux départemental, régional et national : 3,1 psychiatres et 19,7 psychologues pour 100 000 habitants à Dinan Agglomération, contre 10,1 et 30,4 au niveau national. Cela implique des délais d'attente longs avant l'obtention d'un rendez-vous et pour la mise en place de suivis.

CONSTATS PARTAGES

Le taux élevé de suicide fait de la prévention du mal-être un enjeu majeur pour le territoire. Si des actions de prévention dans le champ de la santé mentale sont déjà mises en place sur le territoire, notamment par le collectif MISACO et dans le cadre des semaines nationales d'information sur la santé mentale, les professionnels concertés et les élus s'accordent pour souligner la nécessité de renforcer ce type d'actions.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs locaux de la santé mentale
- ▶ Améliorer l'accès à l'information sur la santé mentale pour le grand public, les élus et les professionnels
- ▶ Renforcer la promotion de la santé mentale et « déstigmatiser » la souffrance et troubles psychiques
- ▶ Réduire la mortalité liée au suicide
- ▶ Améliorer les connaissances des professionnels autour de la prévention du suicide et favoriser les échanges de pratiques
- ▶ Augmenter le nombre de personnes formées au repérage de la crise suicidaire
- ▶ Sensibiliser les acteurs de terrain à la prise en charge des personnes en situation de crise en psychiatrie

ACTION 6 : MOBILISATION AUTOUR DES SEMAINES NATIONALES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE

| | | | |
|-------------------------|---|--|--|
| Axe 1 | Prévention et promotion de la santé | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs locaux de la santé mentale Améliorer l'accès à l'information sur la santé mentale pour le grand public, les élus et les professionnels Renforcer la promotion de la santé mentale et « déstigmatiser » la souffrance et troubles psychiques | | |
| Action | Mobilisation autour des semaines nationales d'information sur la santé mentale | | |
| Contexte | Chaque année, les acteurs locaux se mobilisent autour des semaines nationales d'information sur la santé mentale en proposant des actions de sensibilisation en lien avec la thématique retenue au niveau national. Ces actions sont destinées au grand public, aux élus et aux professionnels. Ce temps fort participe également à la valorisation du travail effectué par les structures existantes, au renforcement du réseau partenarial en santé mentale, et à l'interconnaissance des acteurs. | | |
| Description de l'action | <p>Maintenir une dynamique territoriale autour des semaines nationales d'information sur la santé mentale en développant un programme d'actions mobilisant les acteurs du territoire (en lien avec le PDSM) et en développant des partenariats autour de ces semaines de mobilisation.</p> <p>L'articulation avec le Pays de Saint-Malo (CLSM) sera poursuivie concernant l'organisation et la mise en place d'actions communes le cas échéant.</p> <p>Au-delà de la mobilisation annuelle des acteurs dans le cadre de la SISM, assurer un soutien (logistique, relais local en termes de communication, ...) aux actions visant à « déstigmatiser » la souffrance et les troubles psychiques, notamment celles impliquant des usagers.</p> | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Dinan Agglomération | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> Fondation Saint-Jean de Dieu Handicap 22 Unafam Espace Femmes Education nationale Conseil Départemental (MDD) PETR |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Le grand public Les élus Les professionnels | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> Le PDSM Fiche action 7 du CLS |

| | |
|---|---|
| Financement/budget | <p><u>Coût prévisionnel:</u> Moyens humains de coordination Moyens financiers de communication</p> |
| | <p><u>Financeurs sollicités:</u> ARS</p> |
| <p>Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux actions durant les semaines nationales d'information sur la santé mentale • Nombre de partenaires/professionnels mobilisés et investis durant ces semaines • Nombre d'actions mises en œuvre durant ces semaines |

ACTION 7 : SENSIBILISATION A LA PREVENTION DU SUICIDE

| | | | |
|-------------------------|---|--|---|
| Axe 1 | Prévention et promotion de la santé | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des connaissances par le partage d'expériences / échanges de pratiques • Amélioration des connaissances des professionnels autour de la prévention du suicide • Augmentation du nombre de personnes formées au repérage de la crise suicidaire • Prise en compte de la question du suicide, fin du déni / tabou • Sensibiliser les acteurs de terrain à la prise en charge des personnes en situation de crise en psychiatrie | | |
| Action | Sensibilisation à la prévention du suicide | | |
| Contexte | Une surmortalité par suicide par rapport au niveau national est observée à la fois chez les hommes et chez les femmes avec un taux supérieur de 65% au niveau national. Ce taux élevé de suicide fait de la prévention du mal-être un enjeu majeur pour le territoire. | | |
| Description de l'action | <p>Volet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la dynamique territoriale autour de la prévention du suicide • Informer et sensibiliser à la prévention du suicide via l'organisation de temps forts déclinant la thématique selon les publics, les facteurs de risque, de protection, les besoins du territoire... • Poursuivre les formations au repérage de la crise suicidaire <p>Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformément à l'instruction DGS du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide, concernant la formation actualisée au repérage, à l'évaluation et à l'intervention de crise suicidaire annexe 2, mettre en place un réseau de repérage, d'évaluation et d'intervention reposant sur des sentinelles, des évaluateurs, des intervenants de crise avec déploiement de la formation actualisée dont formation des médecins généralistes et le déploiement de Vigilans | | |
| Pilotes de l'action | <p>Volet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mutualité Française Bretagne • Dinan Agglomération <p>Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Saint-Jean de Dieu | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires membres du collectif • ARS |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels sociaux • Professionnels médico-sociaux • Professionnels sanitaires • Professionnels éducatifs • Intervenants de première ligne en situation de crise : SDIS, gendarmerie, élus locaux | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> • PRS • Projet départemental de santé mentale (PDSM) : déploiement du dispositif Vigilans ; déploiement local des formations au repérage |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | <p>de la crise suicidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • INSTRUCTION N° DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide • Projet de formations à l'intention des intervenants de première ligne sur la crise en psychiatrie (projet en cours) (portage GCS en santé mentale) |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> : A déterminer | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> : ARS, Mutualité Française Bretagne, Dinan Agglomération (ATS mise à disposition + prêt de salles Dinan Agglo pour réunions/actions du collectif), GCS Santé mentale | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées au repérage de la crise suicidaire • Nombre de participants aux actions de sensibilisation • Nombre de réunions du collectif • Support / outils de prévention réalisé • Evaluation des partenaires sur la pertinence des outils • Nombre de sessions de formation et nombre de personnes du territoire formées par le GCS en santé mentale sur les situations d'urgence et de crise en psychiatrie | | |

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES

PROBLEMATIQUE

- **L'enjeu de la prévention et de la prise en charge des violences intrafamiliales sur le territoire**

D'après la gendarmerie du territoire et la maison départementale, les violences intra familiales sont un problème important sur le territoire, qui nécessite un accompagnement croissant afin de faciliter la prise en charge du psycho-traumatisme engendré chez les victimes et/ ou témoins de violences notamment chez les enfants.

- **Des problématiques de violences chez les plus jeunes**

Au-delà des violences intervenant au sein de la cellule familiale, les professionnels de terrain s'inquiètent de la croissance des situations de violences, chez les enfants, les adolescents et jeunes adultes. Les établissements scolaires sont confrontés au harcèlement à l'école et relèvent un besoin de formation dans ce domaine. Le harcèlement à l'école et au-delà des murs de l'école (cyber-harcèlement) est un sujet de plus en plus prégnant, notamment pour les professionnels de l'Education nationale (directeurs d'écoles, médecins et infirmiers scolaires)

CONSTATS PARTAGES

A plusieurs reprises, la prévention et l'accompagnement des victimes de violences sont apparus comme un sujet prégnant pour les acteurs du territoire. Des dispositifs et des ressources visant à accompagner et prendre en charge les victimes existent sur le territoire, tels que la présence d'un travailleur social en gendarmerie, les deux places de l'association Noz Deiz d'hébergement pour les victimes de violences intrafamiliales, le travail de l'association Steredenn qui propose un lieu d'accueil et d'écoute aux femmes, les interventions de prévention des violences menées en milieu scolaire et les travaux menés dans le cadre du CLSPD sur certaines communes du territoire dont la signature du contrat local contre les violences sexistes et sexuelles... Toutefois les professionnels soulignent l'importance d'un réseau à l'échelle du territoire pour faciliter le repérage, l'orientation des victimes et pour prendre en charge l'impact psycho-traumatique engendré chez les victimes ou les témoins de violences. Le manque de formation ou d'information des différents professionnels a été souligné parmi les principaux freins.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Favoriser le repérage, l'orientation et la prise en charge en urgence et au long cours des victimes de violences intrafamiliales
- ▶ Favoriser la prise en charge sociale, judiciaire et orientation vers des soins adaptés et spécifiques
- ▶ Prévenir tout type de violences intrafamiliales pour éviter de rentrer dans le cercle de la violence

ACTION 8 : CONSTITUER UN RESEAU DE PROFESSIONNELS AUTOUR DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES A TOUS AGES DE LA VIE

| | | | |
|-------------------------|---|---------------|---|
| Axe 1 | Prévention et promotion de la santé | | |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le repérage, l'orientation et la prise en charge en urgence et au long cours des victimes de violences intrafamiliales • Favoriser la prise en charge sociale, judiciaire et orientation vers des soins adaptés et spécifiques • Prévenir tout type de violences intrafamiliales pour éviter de rentrer dans le cercle de la violence | | |
| Action | Constituer un réseau de professionnels autour des violences intrafamiliales à tous âges de la vie | | |
| Contexte | <p>Un manque de formation ou d'information des partenaires sur les violences intra familiales est pointé par les acteurs. Un groupe de travail sur la question des violences intra-familiales existe dans le cadre du CLSPD mais pas à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération. D'après la gendarmerie du territoire et le Conseil Départemental (MDD), les besoins d'accompagnement des violences intra familiales sont croissants La concertation des acteurs du territoire a confirmé la prégnance de cet enjeu sur le territoire et la nécessité de constituer un réseau de professionnels autour de cette question, afin d'améliorer la réponse apportée notamment en matière de soins et pour prévenir les violences sur l'ensemble du territoire. Cette action sera à travailler en complémentarité avec les travaux du CLSPD.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité de pilotage du réseau associant les principaux acteurs institutionnels parties-prenantes avec pour objectif de piloter les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Répertorier l'existant ○ Mise en place de formations communes aux différents professionnels (médicaux, sociaux, médico-sociaux) dans la perspective de créer une culture commune ○ Mise en place de formations spécifiques pour les médecins libéraux sur le dépistage et l'accompagnement à la rédaction des certificats médicaux ○ Développement d'actions de prévention de la violence sur le territoire à destination du grand public ○ Développement de solutions d'hébergement et de logement de la personne victime / du conjoint violent (réponse à l'urgence, accompagnement à l'entrée dans un logement) - développement de places d'accueil en urgence sur le territoire ○ Formation des professionnels des établissements de santé pour faciliter l'accueil des personnes victimes ○ Réflexion autour des dispositifs et des actions d'accompagnement vers les soins à mettre en place pour les auteurs | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Dinan Agglomération, • Conseil Départemental (MDD) • CLSPD | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements de santé (secteur psychiatrique enfant et adulte, hôpital général, médecine libérale) • L'éducation nationale (dont santé scolaire) • DDEC • Police, gendarmerie, justice • CAF • DDCS • L'Espace femmes de l'association Steredenn, |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> le Centre d'Information des droits des femmes et des familles, ADALEA (SIAO) Atelier 5 bis, Noz Deiz Les communes |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Les victimes de violences physiques, verbales, sexuelles quel que soit l'âge, le sexe et la situation familiale Les auteurs des violences | Territoire(s) concerné(s) | Ensemble de l'agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2021 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | Articulation à prévoir avec le CLSPD couvrant une partie du territoire |
| Financement/budget | <p><u>Coût prévisionnel</u> :</p> <p>Coût humain : Temps de coordination du réseau par le Conseil Départemental (MDD) et Dinan Agglomération</p> <p>Moyens logistiques et financiers à définir en fonction des actions et projets déployés (formation, temps fort...)</p> | | |
| | <p><u>Financeurs sollicités</u> : Dinan Agglomération, Préfecture, Appels à projet CAF ?</p> | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions du comité de pilotage Analyse des motifs d'intervention de l'intervenant social en gendarmerie dont notamment : <ul style="list-style-type: none"> Part de dossiers traités par l'ISG pour une problématique liée à des violences intrafamiliales Evolution du nombre de personnes accueillies à l'Espace femmes Nombre de plaintes déposées pour violences au commissariat et gendarmerie Nombre de formations réalisées Public visé Evolution du nombre de plaintes émanent des urgences | | |

AXE 2 : ACCES A UN ENVIRONNEMENT SAIN ET DE QUALITE

PROBLEMATIQUE

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé environnementale ainsi : « la santé environnementale comprend les aspects de santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

La prise en compte des enjeux de santé environnement dans les contrats locaux de santé est ainsi devenue essentielle aux regards des impacts sur la santé. Les facteurs environnementaux sont considérés comme des déterminants de santé majeurs, susceptibles d'avoir un impact sur certaines pathologies et ainsi sur la santé des habitants.

Toutefois, des inégalités environnementales de santé persistent. Ce terme fait référence à l'hétérogénéité des risques pour la santé, résultant d'après le PRS de Bretagne (2018-2022):

- « **de différentiels d'exposition** : certains territoires ou certaines populations sont plus exposés que d'autres aux facteurs environnementaux, comme par exemple les territoires à risque radon
- **De différentiels de vulnérabilité des populations** : à condition d'exposition équivalente, les effets sur la santé sont plus importants chez certaines populations, en fonction de leur âge, de leur état de santé, de leur statut social ».

Le contrat local de santé prend en compte ces facteurs environnementaux et les inégalités associés dans le but de corriger ces dernières.

CONSTATS PARTAGES

Dans le cadre du diagnostic santé réalisé sur le territoire, les habitants ont identifié la santé environnementale comme l'une des 2 premières priorités sur le territoire. Parmi les priorités identifiées par les professionnels et les élus, il a été décidé d'en retenir deux dans le cadre du présent contrat local de santé, à savoir : l'habitat indigne et la qualité de l'air intérieur et extérieur.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ Favoriser l'accès à un logement adapté et de qualité
- ▶ Favoriser l'accès à un environnement extérieur favorable à la santé
- ▶ La sensibilisation des professionnels, des élus et du grand public aux enjeux de santé-environnement et notamment la qualité de l'air (intérieur/extérieur)

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2

| | | <i>Liens à prévoir avec le Pays de Saint-Malo</i> | <i>Contribution aux objectifs socles du CLS</i> |
|--|---|---|---|
| Objectif 1 : Favoriser l'amélioration de l'habitat notamment pour les personnes en situation de précarité | | | |
| Action 9 | Développement de l'articulation entre CLS et PLH | | |
| Action 10 | Mise en place d'un guichet unique de l'habitat | | |
| Objectif 2 : Poursuivre les actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur | | | |
| Action 11 | Organisation d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air pour le grand public | | x |
| Action 12 | Mise en place de formations des élus et des agents sur la qualité de l'air | x | x |
| Action 13 | Sensibilisation des professionnels de santé à la qualité de l'air intérieur dans le cadre de leurs pratiques professionnelles | x | x |

OBJECTIF 1: FAVORISER L'AMELIORATION DE L'HABITAT, NOTAMMENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

PROBLEMATIQUE

- **Un parc de logement ancien :**

Le taux de résidences principales potentiellement indignes est légèrement supérieur dans l'agglomération par rapport au niveau régional, traduisant des situations d'inconfort potentiellement plus importantes. Le parc de logements anciens induit également des risques de déperditions énergétiques importants et des risques de précarité énergétique. Les situations d'habitat indigne repérées par les acteurs sur le territoire concernent le plus souvent des propriétaires occupants aux revenus très modestes, touchés par l'invalidité, en recherche d'emploi, ou retraités.

- **Un nombre important de communes à potentiel radon de catégorie 3 :**

Toutes les communes de l'agglomération sont concernées par un risque « radon » de catégorie 2 ou 3, à l'exception de Pléven et Landébia (en catégorie 1). Le potentiel radon signifie que ces communes présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations, présentant un risque pour la santé (le radon étant classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987).

- **Le vieillissement de la population et l'enjeu de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie :**

Dans un contexte de vieillissement de la population - à la fois vieillissement des résidents déjà installés sur Dinan Agglomération et renforcé par l'installation de jeunes retraités sur une partie du territoire - et de renforcement du maintien à domicile via le virage ambulatoire opéré dans le secteur médico-social depuis plusieurs années, les personnes restent de plus en plus longtemps à domicile. Cependant, les logements ne sont souvent pas adaptés à la perte d'autonomie liée au vieillissement, ce qui peut provoquer des ruptures de parcours et empêcher les personnes de retourner à leur domicile après la survenu d'accidents.

CONSTATS PARTAGES

Les constats partagés dans le cadre de l'élaboration du contrat local de santé, du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du programme local de l'habitat (PLH) convergent vers la prise en compte des priorités suivantes sur le territoire de Dinan Agglomération : favoriser le « bien loger » à travers la lutte contre la précarité énergétique, l'accès au logement pour tous, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, et la qualité d'habiter.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Développer des offres favorisant l'accès au logement pour tous
- ▶ Améliorer la qualité des logements

- ▶ Faciliter l'accès à l'information sur les aides disponibles pour accompagner les travaux d'amélioration et d'adaptation des logements
- ▶ Améliorer le taux de recours aux dispositifs d'amélioration de l'habitat

ACTION 9 : DEVELOPPEMENT DE L'ARTICULATION ENTRE CLS ET PLH

| | | | |
|-------------------------|--|---------------|---|
| Axe 2 | Accès à un environnement sain et de qualité | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des offres favorisant l'accès au logement pour tous • Améliorer la qualité des logements | | |
| Action | Développement de l'articulation entre CLS et PLH | | |
| Contexte | <p>Plusieurs documents prescripteurs (CLS, PCAET, PLH) partagent le même objectif du bien loger à travers des soucis de précarité énergétique, d'accès au logement pour tous, de qualité de l'air, et de qualité d'habiter, et sont élaborés dans ce sens.</p> <p>Cette fiche-action reprend des actions portées par le PLH 2020-2025 de Dinan Agglomération, et plus spécifiquement les actions :</p> <p>4 – Requalifier le bâti existant</p> <p>11- Diversifier l'offre à destination des seniors et personnes en situation de handicap</p> <p>12- Développer des solutions d'hébergement de type « SAS » (intermédiaire)</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les particuliers dans leurs projets de rénovation de la lutte contre l'habitat indigne à la précarité énergétique et au maintien à domicile ; • Développement de solution de logement entre le maintien à domicile et la structure médicalisée • Développer des solutions pour des publics en perte de capacités cognitives • Développer des solutions spécifiques pour les difficultés géronto-psychiques • Soutien à l'adaptation du parc social au vieillissement de ses occupants • Réflexion autour de la création de logement « SAS » pour les publics en sortie de parcours de rue. | | |
| Pilote de l'action | Dinan Agglomération | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental (MDD) • Bailleurs • Les compagnons bâtisseurs de Bretagne • Conseil régional • ARS • DDCS • Anah • Fondation des Saint Jean de Dieu • Bailleurs sociaux • Caisses de retraite • Mutualité Française • Communes |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Les habitants de l'agglomération | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> PCAET PLUIH |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel :</u> Moyens financiers: Sur la période 2020-2025 : 1 909 000 € | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> Dinan Agglomération Conseil régional Anah Conseil Départemental (MDD) | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers financiers Nombre de logements rénovés Nombre de logements créés | | |

ACTION 10 : MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

| | | | |
|--|---|--|---|
| Axe 2 | Accès à un environnement sain et de qualité | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à l'information sur les aides disponibles pour accompagner les travaux d'amélioration et d'adaptation des logements Améliorer le taux de recours aux dispositifs d'amélioration de l'habitat | | |
| Action | Mise en place d'un guichet unique de l'habitat (Création d'une maison de l'habitat) | | |
| Contexte | <p>Dans un contexte de vieillissement de la population et de développement du maintien à domicile en lien avec le virage ambulatoire opéré dans le secteur médico-social depuis plusieurs années, l'enjeu d'adaptation des logements est prégnant sur le territoire.</p> <p>En parallèle, le taux de résidences principales potentiellement indignes est légèrement supérieur au niveau régional, ce qui indique des besoins d'amélioration des logements.</p> <p>Si différentes aides sont disponibles pour participer à l'amélioration et/ou l'adaptation du logement, elles ne sont pas toujours connues des publics cibles. La multiplicité des acteurs dans le secteur de l'habitat et la complexité de certaines démarches pour obtenir les aides techniques ou financières impactent négativement le taux de recours aux dispositifs de l'amélioration de l'habitat.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Créer une maison de l'habitat pour favoriser l'accès aux dispositifs d'amélioration de la qualité de l'habitat (aide à l'amélioration et à l'adaptation des logements par exemple). Cette maison réunira dans un lieu unique différents services Communiquer auprès des usagers du FSL sur le guichet unique de l'habitat Communiquer sur l'AAP habitat logement du département | | |
| Pilote de l'action | Dinan Agglomération | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> ADIL CAUE Préfecture Conseil Départemental (MDD) |
| Public(s) visé(s) | Tous les habitants | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2025 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> PLUI-H |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains de montage de projet et de fonctionnement du guichet <u>Coût prévisionnel 2020-2025 : 900 000 €</u> | | |
| | <u>Financeurs sollicités :</u> Dinan Agglomération, Ademe, Conseil Régional, Etat Nouveaux moyens | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place effectif du guichet unique et données de suivi du fonctionnement du guichet | | |

OBJECTIF 2: POURSUIVRE LES ACTIONS VISANT A AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR ET EXTERIEUR

PROBLEMATIQUE

- **Des dépassements réguliers de l'objectif de qualité de concentration à l'Ozone :**

Les mesures réalisées, situées par les stations de mesures localisées à Saint-Malo, indiquent une **qualité de l'air extérieur satisfaisante**, avec toutefois des **dépassements réguliers de l'objectif de qualité de concentration à l'Ozone**. Capable de pénétrer profondément dans les poumons, l'ozone provoque, à forte concentration, une inflammation et une hyperréactivité des bronches. Des irritations du nez et de la gorge surviennent généralement, ainsi que des migraines, accompagnées d'une gêne respiratoire. Des irritations oculaires sont aussi observées. Les sujets sensibles (enfants, bronchitiques chroniques, asthmatiques, personnes âgées de 65 ans et plus...) sont plus concernés par la pollution par l'ozone.

- **La nécessité de sensibiliser à la qualité de l'air intérieur :**

La qualité de l'air intérieur peut être dégradée par des facteurs tels que l'exposition à des produits nocifs (produits ménagers par exemple), humidité, manque d'aération... Il existe différents polluants de l'air intérieur : les polluants biologiques (bactéries, virus, toxines), les polluants chimiques (monoxyde de carbone, composés organiques volatils), les particules (par exemple la poussière) et les fibres et les gaz radioactifs (par exemple le radon). L'exposition à ces différents types de polluants peut être contrôlée et diminuée par des gestes simples du quotidien. Il convient donc de sensibiliser les habitants aux gestes à adopter.

CONSTATS PARTAGES

La qualité de l'air est un axe autour duquel Dinan Agglomération intervient depuis plusieurs années. La qualité de l'air représente un enjeu important pour l'agglomération compte tenu de ses impacts sur la santé des habitants. Il s'agit également d'une préoccupation pour les habitants, d'après le diagnostic santé réalisé. Un certain nombre d'actions, d'ateliers de sensibilisation et de formations existent déjà sur la qualité de l'air intérieur et extérieur. Les acteurs concertés soulignent donc la nécessité de poursuivre et amplifier ce type d'actions.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Améliorer les pratiques des habitants pour garantir la qualité de l'air intérieur de leur logement
- ▶ Diminuer l'utilisation de produits nocifs au quotidien (produits ménagers, produits cosmétiques)
- ▶ Améliorer la connaissance des élus et des agents de l'agglomération et des communes sur les mesures de qualité de l'air et sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé
- ▶ Poursuivre la formation des agents de l'agglomération aux bonnes pratiques pour favoriser des comportements favorables à l'environnement
- ▶ Améliorer la connaissance des professionnels de la santé sur les mesures de qualité de l'air intérieur et sur l'impact de la qualité de l'air intérieur pour la santé
- ▶ Favoriser le changement de pratiques des professionnels pour limiter la pollution de l'air intérieur

ACTION 11 : ORGANISATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION A LA QUALITE DE L'AIR POUR LE GRAND PUBLIC

| | |
|-------------------------|--|
| Axe 2 | Accès à un environnement sain et de qualité |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les pratiques des habitants pour garantir la qualité de l'air intérieur de leur logement • Diminuer l'utilisation de produits nocifs au quotidien (produits ménagers, produits cosmétiques) |
| Action | Organisation d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air pour le grand public |
| Contexte | <p>La qualité de l'air intérieur impacte la santé au quotidien. Certains éléments du quotidien peuvent perturber la qualité de l'air intérieur, notamment les produits polluants, le radon.</p> <p>Dans le cadre du diagnostic santé réalisé sur le territoire, les habitants ont identifiés la santé environnementale comme l'une des 2 premières priorités sur le territoire.</p> <p>Il conviendra de poursuivre et développer des temps de sensibilisation auprès de la population afin de sensibiliser un large public aux sources possibles de pollution intérieure et limiter leur impact sur la santé.</p> |
| Description de l'action | <p>Développer des temps de sensibilisation à destination du grand public sur la qualité de l'air intérieur en deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conférence sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé, assurée par Capt'Air Bretagne. A l'issue de cette conférence, possibilité pour les personnes présentes de s'inscrire à un atelier « Ma maison change d'air » - Mettre en place sur le territoire les ateliers « Ma maison change d'air » de la Mutualité Française Bretagne : ateliers de sensibilisation à destination du grand public sur la qualité de l'air en lien avec les gestes du quotidien. L'objectif est de repérer les sources de polluants de la maison et de trouver des alternatives plus saines pour sa santé. Les thèmes abordés sont les produits ménagers, les cosmétiques, le plastique, les ondes électromagnétiques... Ces ateliers durent deux heures. Ils sont découpés en plusieurs exercices ludiques qui permettent une interactivité entre les participants et l'animatrice et entre les participants eux-mêmes. Ma maison change d'air est composé d'un cycle de 3 ateliers : <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de sensibilisation tout public • Atelier de sensibilisation « Nesting » pour les futurs parents, parents de jeunes enfants, grand-parents, professionnels de la petite enfance... • Atelier de fabrication pour la mise en pratique (fabrication de produits ménagers et cosmétiques) qui vient compléter la sensibilisation. <p>En fonction des besoins locaux, le cycle est modulable : que du tout public, que du Nesting (pour des RPAM, crèches...) avec ou sans fabrication.</p> <p>La fréquence de ces interventions devra être déterminée. Appui de Dinan Agglomération dans l'organisation (soutien dans la recherche de salle,</p> |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | communication,...) | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Mutualité Française Bretagne Capt'Air Bretagne | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> Dinan Agglomération ARS Communes |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Grand public | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> PCAET |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains d'animation des ateliers – à intégrer dans les budgets des opérateurs et les CPOM le cas échéant Coûts logistiques (mise à disposition / réservation de salles, communication...) | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> : Dinan Agglomération, ARS, Mutualité Française Bretagne, Capt'Air | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de conférences et d'ateliers organisés dans l'agglomération sur la qualité de l'air intérieur Nombre d'habitants ayant participé | | |

ACTION 12 : MISE EN PLACE DE FORMATIONS A DESTINATION DES ELUS ET AGENTS SUR LA QUALITE DE L'AIR

| | | | |
|-------------------------|---|---------------------------|---|
| Axe 2 | Accès à un environnement sain et de qualité | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance des élus et des agents de l'agglomération et des communes sur les mesures de qualité de l'air et sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé Poursuivre la formation des agents de l'agglomération aux bonnes pratiques pour favoriser des comportements favorables à l'environnement | | |
| Action | Mise en place de formations à destination des élus et des agents sur la qualité de l'air | | |
| Contexte | <p>La qualité de l'air est un axe sur lequel Dinan Agglomération intervient via ses services (Climat-Energie...) et sur lequel Dinan Agglomération a choisi d'agir en interne. Ainsi des actions de formations à destination des agents de l'agglomération et des initiatives comme l'utilisation par certains services de produits ménagers sains pour la santé sont déjà menées par Dinan Agglomération pour améliorer la qualité de l'air intérieur de ses locaux.</p> <p>Le contrat local de santé, en lien avec la stratégie de transition énergétique et changement climatique dans lequel s'inscrit le PCAET, doit permettre de renforcer et poursuivre ces actions pour sensibiliser les agents et élus aux liens entre qualité de l'air et santé.</p> | | |
| Description de l'action | <p>Mettre en place des sessions de formation des agents et élus de l'EPCI et des collectivités à la qualité de l'air intérieur et extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation sur l'utilisation de produits ménagers sains pour la santé Organisation de temps d'échanges de pratiques en s'appuyant notamment sur l'expérience de services formés à cette pratique (service de Dinan Agglomération et / ou initiatives communales) Sensibilisation des agents des espaces verts sur liens entre essences végétales et santé Sensibilisation des services sur les liens entre urbanisme et santé (lien PCAET/PLUIH) <p>Ces sessions seront animées par Capt'Air Bretagne, avec l'appui de Dinan Agglomération sur les aspects d'organisation logistique et de potentiels autres intervenants. Certaines actions pourront s'inscrire dans le cadre d'évènements organisés par les services de Dinan Agglomération comme par exemple les semaines européennes de la réduction des déchets, semaine du développement durable...</p> <p>Elles pourront mobiliser une quinzaine de participants et être menées en commun avec des acteurs du Pays de Saint-Malo, dès septembre 2020, en direction des élus et au démarrage des nouvelles mandatures.</p> <p>Le nombre de ces sessions de formation restera à déterminer.</p> | | |
| Pilote de l'action | Dinan Agglomération Capt'Air Bretagne | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> PETR ARS Conseil régional DREAL Communes |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Les agents de Dinan Agglomération et les agents des | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> communes Les élus du territoire | | |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> PCAET PLUI-H |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> <ul style="list-style-type: none"> Moyens humains de préparation et d'animation des formations à intégrer dans le budget de Capt'Air (possibilité d'intégration dans le CPOM) Coûts logistiques (mise à disposition / réservation de salles, communication...) | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> : Dinan Agglomération, ARS, Conseil Régional | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents sensibilisés et formés sur la qualité de l'air intérieur et extérieur Nombre d'élus sensibilisés et formés sur la qualité de l'air intérieur et extérieur | | |

ACTION 13 : SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE A LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LE CADRE DE LEURS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

| | | | |
|-------------------------|--|--|--|
| Axe 2 | Accès à un environnement sain et de qualité | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance des professionnels de la santé sur les mesures de qualité de l'air intérieur et sur l'impact de la qualité de l'air intérieur pour la santé Favoriser le changement de pratiques des professionnels pour limiter la pollution de l'air intérieur | | |
| Action | Sensibilisation des professionnels de la santé à la qualité de l'air intérieur dans le cadre de leurs pratiques professionnelles | | |
| Contexte | <p>Les professionnels de santé jouent un rôle dans la sensibilisation des patients sur les déterminants de la santé et les facteurs pouvant impacter positivement ou négativement la santé. La qualité de l'air fait partie, des facteurs pouvant avoir un impact sur la santé.</p> <p>Les pratiques des professionnels de santé peuvent également avoir un impact dans la qualité de l'air intérieur de leurs structures, c'est pourquoi il est nécessaire de le sensibiliser aux bonnes pratiques.</p> <p>Enfin, les professionnels de santé – notamment ceux se déplaçant au domicile des patients – peuvent jouer un rôle d'alerte et prescrire au patient l'intervention d'une Conseillère Médicale en Environnement Intérieur.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Prévoir des interventions de Capt'Air Bretagne auprès des professionnels de santé du territoire via : <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre des réunions organisées sur un thème libre au sein des groupes qualité : prévoir au moins 2 interventions sur la durée du CLS. D'autres temps de rencontre associant les professionnels de santé (par exemple dans le cadre des CPTS, par exemple en associant les MSP du territoire...) Ces temps pourraient également être ouverts aux professionnels du territoire du Pays de Saint-Malo (en fonction du périmètre des groupes qualité / des dynamiques professionnelles locales) | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Capt'Air Bretagne Dinan Agglomération | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> ARS APIMED MSP URPS PETR de Saint-Malo et CPTS |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Professionnels de santé | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2021-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains : temps d'animation de sensibilisation (Capt'Air), temps d'organisation (Dinan Agglomération avec l'appui possible des partenaires) Moyens logistiques : location / mise à disposition de salles | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> ARS | | |

| | |
|---|--|
| <p>Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi</p> | <ul style="list-style-type: none">• Nombre de sessions de sensibilisation organisées• Nombre de professionnels de la santé sensibilisés à la qualité de l'air intérieur |
|---|--|

AXE 3 : ACCES AUX SOINS

PROBLEMATIQUE

Le territoire de Dinan Agglomération doit faire face à plusieurs problématiques en ce qui concerne l'accès aux soins :

- **De faibles densités médicales** : le territoire se caractérise par un grand nombre de communes en zone d'action complémentaire (ZAC) et un certain nombre de zones d'interventions prioritaires (ZIP), notamment sur le nord-ouest où l'ensemble des communes sont situées en ZIP. Ce zonage se justifie notamment par une densité de médecins généralistes légèrement inférieure au niveau national (8,8 pour 10 000 habitants, contre 9,0 au niveau national) mais surtout par une forte proportion de médecins généralistes âgés dont les départs à la retraite nécessitent d'être anticipés pour pouvoir assurer la prise en charge de la population sur le territoire : près de 33% des médecins généralistes présents sur l'agglomération sont âgés de plus de 60 ans.
- **Une répartition inégale de l'offre de soins** : le diagnostic du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services au Public des Côtes d'Armor met en évidence les inégalités d'accessibilité aux services de santé (*médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, hôpital avec service d'urgence, maternité, gynécologue, ophtalmologue*) : les secteurs de Maignon et du sud du territoire rencontrent les plus grandes difficultés d'accessibilité. La répartition territoriale de l'offre de soins libérale et des équipements de santé implique la mobilité des patients, parfois complexe pour les personnes en situation de vulnérabilité. Des déficits marqués pour certains spécialistes invitent les médecins à orienter leurs patients vers Saint-Malo ou Saint Brieuc.
- **Le vieillissement de la population et la multiplication de maladies chroniques** : ce sont les défis majeurs du système de santé actuel, qui apparaît actuellement comme trop morcelé pour y faire face efficacement.

CONSTATS PARTAGES

Le développement d'une approche globale de la santé implique de penser en termes de parcours, parcours qui repose sur l'intervention de professionnels de divers champs (sanitaire, social, médico-social). La coordination de ces professionnels et l'interconnaissance sont essentielles afin de garantir un parcours sans rupture. Ainsi, l'accès aux soins doit être pensé de manière multidimensionnelle, en incluant les professionnels non sanitaires, pour faire face aux défis actuels du système de santé. La coordination est d'autant plus importante pour les parcours complexes, pour les personnes en situation de vulnérabilité et dans les zones rurales.

Par ailleurs, le CLS offre l'opportunité de coordonner les efforts des acteurs en faveur de l'installation des professionnels de santé, notamment dans les secteurs les moins dotés.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ L'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et l'amélioration des densités médicales
- ▶ La coordination entre les professionnels hospitaliers et les professionnels libéraux
- ▶ L'aller-vers les personnes en situation de précarité et les accompagner vers le soin

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 3

| | | <i>Liens à prévoir avec le Pays de Saint-Malo</i> | <i>Contribution aux objectifs socles du CLS</i> |
|---|--|---|---|
| Objectif 1 : Améliorer la coordination des acteurs du soin et le lien ville hôpital pour éviter les ruptures de parcours | | | |
| Action 14 | Amélioration de la coordination des acteurs du soin, du médico-social, et du social via la mise en place du Dispositif d'appui à la coordination (DAC) | x | x |
| Action 15 | Incitation au développement de la télé médecine et à la mise en place de systèmes d'information partagés | x | |
| Action 16 | Développement des interventions avancées de CMP au sein de MSP | | |
| Objectif 2 : Proposer des parcours pluri professionnels autour des patients fragiles en répondant aux besoins identifiés sur le territoire | | | |
| Action 17 | Amélioration de l'accès aux soins des publics en situation de fragilité par le développement de « l'aller-vers » | | |
| Action 18 | Maintien de la personne âgée sur son lieu de vie par une meilleure coordination entre les professionnels | x | x |
| Action 19 | Renforcement et amélioration du dépistage et de la prise en charge des déficits ou handicaps chez les enfants | | |
| Objectif 3 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et soutenir les démarches de regroupement afin de maintenir l'attractivité du territoire | | | |
| Action 20 | Développement d'une politique d'accompagnement à l'installation à l'échelle du territoire | X | |
| Action 21 | Renforcement du maillage territorial en dispositifs d'exercice coordonné (MSP, CPTS...) et accompagnement de leur développement | X | |

OBJECTIF 1: AMELIORER LA COORDINATION DES ACTEURS DU SOIN ET LE LIEN VILLE-HOPITAL POUR EVITER LES RUPTURES DE PARCOURS

PROBLEMATIQUE

- **Les ruptures de soins pour les situations complexes :**

La coordination entre les différents professionnels susceptibles d'intervenir dans la prise en charge d'un patient constitue un élément clé afin d'assurer un parcours de prise en charge et de suivi sans rupture pour les usagers, notamment pour les cas plus complexes.

- **Des difficultés de coordination entre soins de ville et soins hospitaliers**

Ces difficultés sont fréquemment constatées, notamment au moment de sorties d'hospitalisation. Le défaut de coordination impacte le parcours de l'utilisateur qui peut connaître alors une rupture dans la prise en charge, renforçant ainsi le risque d'une nouvelle hospitalisation ou d'une dégradation de l'état de santé. Les zones rurales sont d'autant plus confrontées à ces difficultés, du fait de l'éloignement des services hospitaliers et de la désertification médicale.

- **Des difficultés d'accès aux soins en psychiatrie :**

Plusieurs freins à l'accès aux soins en psychiatrie ont été identifiés : des freins géographiques (freins à la mobilité) ou de freins « intériorisés » (« peur » de la rencontre avec un psychiatre, peur d'être « stigmatisé ») et des freins liés à la faible démographie médicale de psychiatres sur le territoire, qui implique des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous et un suivi. En effet, la densité de psychiatres libéraux est inférieure aux niveaux départemental, régional et national : 3,1 psychiatres pour 100 000 habitants à Dinan Agglomération, contre 10,1 au niveau national.

CONSTATS PARTAGES

La concertation a mis en lumière un manque de coordination entre les professionnels des différents champs (social, médico-social et sanitaire), notamment lié à un manque de connaissance et de visibilité des dispositifs et des structures présentes sur le territoire. Les dispositifs de coordination entre professionnels existent déjà dans l'agglomération, tels que la MAIA, la Plateforme territoriale d'appui (PTA), mise en place en janvier 2018. Une nouvelle méthode de coordination est actuellement en construction et doit permettre de renforcer l'exercice coordonné autour du patient : il s'agit des dispositifs d'appui à la coordination (DAC) dont les missions concernent à la fois l'orientation, et l'appui à la coordination des acteurs autour des situations complexes. Le DAC est en cours de structuration sur le territoire de Dinan Agglomération et réunira la MAIA et la PTA Rance Emeraude. Il est polyvalent (tout public toute pathologie) et interviendra pour la résolution des situations critiques.

Des outils de communication et de coordination informatisés se développent également pour faciliter le travail entre médecine de ville et médecine hospitalière, tels que le Dossier médical partagé (DMP), les messageries instantanées, la télémédecine... Des démarches ont été engagées depuis plusieurs années à l'échelle du territoire, en lien avec le GCS e-santé. Le contrat local de santé s'inscrit dans cette dynamique qu'il cherche à poursuivre et développer.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Faciliter la prise en charge du patient et la mise en place de parcours sans rupture
- ▶ Soutenir les professionnels dans leurs pratiques et la coordination autour des situations complexes
- ▶ Améliorer la connaissance des professionnels du soin, du médico-social et du social sur les différents dispositifs existants
- ▶ Améliorer la coopération et la communication entre la médecine de ville et la médecine hospitalière, notamment par le développement de la télémedecine
- ▶ Garantir un parcours de soins sans rupture aux patients
- ▶ Répondre aux difficultés d'accès aux soins liées à la désertification médicale et à l'éloignement des services hospitaliers
- ▶ Favoriser l'accès aux soins en psychiatrie en milieu rural pour des personnes éloignées, qui ne se rendraient pas d'elles-mêmes en CMP
- ▶ Améliorer les passages de relais entre soins psychiatriques et soins somatiques

ACTION 14 : AMELIORATION DE LA COORDINATION DES ACTEURS DU SOIN, DU MEDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL VIA LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION (DAC)

| | | | |
|-------------------------|---|---------------|---|
| Axe 3 | ACCES AUX SOINS | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la prise en charge du patient et la mise en place de parcours sans rupture • Soutenir les professionnels dans leurs pratiques et la coordination autour des situations complexes • Améliorer la connaissance des professionnels du soin, du médico-social et du social sur les différents dispositifs existants | | |
| Action | Amélioration de la coordination des acteurs du soin, du médico-social et du social via la mise en place du Dispositif d'appui à la coordination (DAC) | | |
| Contexte | <p>La coordination entre les différents professionnels susceptibles d'intervenir dans la prise en charge d'un patient constitue un élément clé afin d'assurer un parcours de prise en charge et de suivi sans rupture pour les usagers, notamment pour les cas plus complexes.</p> <p>La concertation a mis en lumière un manque de coordination entre les professionnels des différents champs (social, médico-social et sanitaire), notamment lié à un manque de connaissance et de visibilité des dispositifs et des structures présents sur le territoire.</p> <p>Des dispositifs de coordination entre professionnels existent déjà dans l'agglomération, tels que la MAIA, la Plateforme territoriale d'appui (PTA) mise en place en janvier 2018.</p> <p>L'article 23 de la loi OTSS du 24/07/2019 crée la notion de dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes (DAC), prévoit l'intégration à ces dispositifs des PTA, MAIA, PAERPA et réseaux de santé dans un délai maximal de 3 ans au terme duquel leur base légale sera abrogée au 24/07/2022, sauf PAERPA qui se termine au 31/12/2019 ; autorise l'intégration des CLIC sur délibération des conseils départementaux concernés</p> <p>Le DAC est en cours de structuration sur le territoire de Dinan Agglomération et devrait réunir la MAIA et la PTA Rance Emeraude. Les DAC sont polyvalents (tout public toute pathologie) et peuvent intervenir pour la résolution des situations critiques.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en place du DAC sur le territoire de Dinan Agglomération : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter la mise en place du DAC en partageant les outils de connaissance de l'existant (cartographie de l'offre, répertoires (ex : ROR)...)) ○ Prévoir l'articulation du DAC avec les dispositifs existants (Handicap 22, MDJA, PDSM, CLSM...) – avec les CPTS le cas échéant ○ Communiquer, une fois le DAC mis en place, sur ses missions et son fonctionnement ; notamment auprès des professionnels de premier recours | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif d'appui à la coordination (DAC) | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • ARS • Conseil Départemental(MDD) • MDJA • Handicap 22 • CPTS / MSP • Elus • SIAO |

| | | | |
|--|--|--|---|
| Public(s) visé(s) | Les professionnels de premier recours, du soin, du médico-social et du social | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | En fonction du calendrier de mise en place des DAC | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des DAC Projet VIF |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens dédiés à la mise en place et au fonctionnement du DAC (enveloppe ARS) | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> : ARS | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> ETP dédiés au DAC Nombre de sollicitations du DAC File active du DAC | | |

ACTION 15 : INCITATION AU DEVELOPPEMENT DE LA TELESANTE ET A LA MISE EN PLACE DE SYSTEMES D'INFORMATION PARTAGES

| | | | |
|-------------------------|--|--|---|
| Axe 3 | ACCES AUX SOINS | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la coopération entre la médecine de ville et la médecine hospitalière • Faciliter la communication entre médecine de ville et hôpital • Garantir un parcours de soins sans rupture aux patients • Répondre aux difficultés d'accès aux soins liées à la désertification médicale et à l'éloignement des services hospitaliers | | |
| Action | Incitation au développement de la télésanté et à la mise en place de systèmes d'information partagés | | |
| Contexte | <p>Des difficultés de coordination entre soins de ville et soins hospitaliers sont fréquemment constatées, notamment au moment de sorties d'hospitalisation. Les zones rurales sont d'autant plus confrontées à ces difficultés, du fait de l'éloignement des services hospitaliers et de la désertification médicale.</p> <p>Des outils de communication et de coordination informatisés se développent pour faciliter le travail entre médecine de ville et médecine hospitalière, tels que le Dossier médical partagé (DMP), les messageries instantanées, la télésanté... Le contrat local de santé s'inscrit dans cette dynamique qu'il cherche à poursuivre et développer.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et relayer les campagnes de communication visant à favoriser l'utilisation du Dossier Médical Partagé (DMP) en lien avec la CPAM : <ul style="list-style-type: none"> - Par les professionnels de santé - Par les usagers • Mettre en place un groupe de travail pour définir des outils de coopération et de communication entre médecine de ville et médecine hospitalière (télémédecine, messagerie partagée...). Ce groupe de travail pourra associer différents acteurs du Territoire de santé (T6), intervenant également sur le secteur malouin | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Centre Hospitalier • MSP | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • ARS • CPAM 22 • GCS e-santé • CPTS présentes sur le T6 • HAD • DAC • Conseil Régional • SIAO |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé de ville • Professionnels hospitaliers | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération (+ Territoire de Santé T6 Dinan/ Saint-Malo) |
| Calendrier prévisionnel | | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> • Projet TELEHPAD de la Mutualité Française Côtes d'Armor • E-Parcours Bretagne |
| Financement/budget | Coût prévisionnel | | |

| | |
|--|---|
| | Moyens humains de temps de coordination Moyens financiers de mise en place des outils techniques |
| | <u>Financeurs sollicités</u> : ARS (financement actuel dédié au GCS e-santé), CPAM, Conseil Régional (BoosTerr Santé) |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de DMP ouverts par les patients • Utilisation du DMP par les professionnels de santé • Mise en place d'une messagerie partagée |

ACTION 16 : DEVELOPPEMENT DES INTERVENTIONS AVANCEES DE CMP AU SEIN DE MSP

| | |
|-------------------------|--|
| Axe 3 | ACCES AUX SOINS |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux soins en psychiatrie en milieu rural pour des personnes éloignées, qui ne se rendraient pas d'elles-mêmes en CMP • Améliorer les passages de relais entre soins psychiatriques et soins somatiques |
| Action | Développement des interventions avancées de CMP au sein de MSP |
| Contexte | <p>La prise en charge ambulatoire en santé mentale est assurée par la Fondation Saint-Jean de Dieu, via 2 CMP (l'un sur Dinan et l'autre sur Plancoët) ainsi que 3 CMP enfants et adolescents (CMPEA) (sur Dinan, Plancoët et Broons). Le CH de Saint-Jean de Dieu dispose également d'une Equipe Mobile Psychiatrie Social et Médico-Social (EMPSMS) intervenant au sein d'ESSMS partenaires, d'une équipe mobile gériatrique y intervenant également et va mettre en place une équipe mobile pédopsychiatrique début 2020 dans le cadre de l'équipe mobile départementale pédopsychiatrique financée au GCSMS par l'ARS fin 2019 avec interventions dans les ESSMS, à domicile....</p> <p>Cependant, les personnes souffrant de troubles en psychiatrie peuvent rencontrer des freins à l'accès aux soins en psychiatrie, qu'il s'agisse de freins géographiques (freins à la mobilité) ou de freins « intériorisés » (« peur » de la rencontre avec un psychiatre, peur d'être « stigmatisé »...).</p> <p>Par ailleurs, le territoire de l'agglomération est relativement bien maillé en Maisons de Santé Pluridisciplinaires, avec 5 MSP situées sur Broons, Matignon, Plouasne, Saint-Jacut de la Mer et Plancoët.</p> <p>Pour favoriser l'accès aux soins en CMP pour les secteurs ruraux, éloignés géographiquement des CMP de Dinan et Plancoët, la Fondation Saint-Jean de Dieu a mis en place en 2019 des consultations avancées au sein de deux MSP : celle de Broons d'une part et celle de Matignon d'autre part. Interviennent au sein de ces 2 MSP un infirmier en psychiatrie à raison d'une demi-journée par semaine ainsi qu'un médecin psychiatre à raison d'une demi-journée tous les deux mois. L'objectif de ces consultations est d'accompagner le patient à se rendre ensuite aux CMP de Dinan ou Plancoët après 2 ou 3 consultations réalisées en MSP.</p> <p>Après 7 mois de fonctionnement, le bilan de ces consultations avancées est très positif puisque 96 patients ont été vus (40 sur la MSP de Matignon et 56 sur la MSP de Broons). Pour plus de 80% d'entre eux, il s'agissait de nouveaux patients, non connus des CMP. Pour environ une cinquantaine de patients, le principal frein à l'accès aux CMP de Dinan ou de Plancoët est celui de la mobilité, pour la trentaine d'autres patients, les freins identifiés sont davantage d'ordre « psychologique » (peur du CMP et de la stigmatisation). Par ailleurs, 95% des nouveaux patients ont été orientés par un médecin généraliste.</p> |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Au regard des premiers mois de fonctionnement des consultations avancées de CMP au sein des MSP de Broons et de Matignon, il est envisagé de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre ces consultations au sein de la MSP de Matignon ○ Renforcer le temps de consultations au sein de la MSP de Broons en passant d'une demi-journée par semaine à une journée pleine. ○ Un développement de consultations avancées au sein d'autres MSP du territoire pourrait être envisagé à moyen terme (ex : MSP de Saint-Jacut de la Mer) |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Ces consultations avancées sont également l'occasion d'améliorer l'interconnaissance et le partenariat entre professionnels de soins de premier recours intervenant sur les soins somatiques et professionnels de psychiatrie. Le développement de partenariats avec des MSP ou d'autres formes de regroupements de professionnels pourrait s'appuyer sur ces expériences. | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Fondation Saint-Jean de Dieu MSP | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> ARS |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Patients éloignés du parcours de soins en santé mentale | Territoire(s) concerné(s) | Secteurs ruraux, éloignés des CMP de Dinan et de Plancoët |
| Calendrier prévisionnel | A partir de 2020 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Temps humain (IDE psy) : ½ journée d'intervention supplémentaire envisagée | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> ARS | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de patients vus au sein des consultations avancées Nombre de nouveaux patients vus au sein de ces consultations Nombre de patients orientés par un médecin généraliste vers ces consultations | | |

OBJECTIF 2 : PROPOSER DES PARCOURS PLURI-PROFESSIONNELS AUTOUR DES PATIENTS FRAGILES EN REpondANT AUX BESOINS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE

PROBLEMATIQUE

- **Des difficultés d'accès aux soins exacerbées pour les patients fragiles :**

Les difficultés d'accès aux soins sont exacerbées pour les personnes en situation de fragilité. Les freins peuvent être financiers (en raison de la pratique de dépassements d'honoraires et motivant des recours aux soins à l'extérieur du territoire), psychologiques, administratifs, liés à la mobilité (absence de véhicule, incapacité de se déplacer seul, inadaptation des transports en communs) ou liés à la situation d'isolement de la personne.

- **Des difficultés d'accès à une prise en charge adaptée à domicile ou en établissement:**

Un déficit de places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) est notable sur le territoire, notamment pour les situations en personnes de handicap. Pour les personnes âgées, une croissance des situations complexes est notée par les professionnels, notamment du fait de besoins non pourvus en suivis psychologiques et l'augmentation de troubles cognitifs.

- **Des difficultés d'accès au CAMSP à vocation départementale :**

Les acteurs de l'agglomération déplorent l'accès restreint au CAMSP à vocation départementale, situé en dehors de l'agglomération. Ces difficultés d'accès complexifient la possibilité de repérage précoce des troubles du développement et du handicap et leur accompagnement. C'est pourquoi, le Conseil départemental et l'ARS ont décidé conjointement du cofinancement d'une antenne CAMSP pour ce secteur, antenne qu'il convient de mettre en place en partenariat dans l'intérêt des jeunes et de leurs parents.

CONSTATS PARTAGES

Les différents besoins identifiés sur le territoire face aux problématiques évoquées ci-dessus soulignent la nécessité de proposer des parcours pluri-professionnels adaptés aux différents publics. Ces parcours doivent permettre de garantir l'accès aux soins des personnes en situation de fragilité et favoriser la coordination entre les différents professionnels. Par ailleurs, des actions seront engagées pour lever les freins géographiques à l'accès à certains dispositifs.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de fragilité
- ▶ Améliorer les taux de recours aux bilans de santé proposés par la CPAM et la MSA, dans un premier temps en levant les freins géographiques à l'accès aux bilans
- ▶ Répondre à la demande des personnes âgées de rester sur leur lieu de vie (domicile, EHPAD ou résidence autonomie) le plus longtemps possible
- ▶ Améliorer la coordination entre les professionnels susceptibles d'intervenir auprès des personnes âgées

- ▶ Diminuer le nombre d'hospitalisations inappropriées
- ▶ Améliorer l'accompagnement des enfants (moins de 6 ans) en situation de handicap ou présentant un risque de développer un handicap

ACTION 17 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS DES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITE PAR LE DEVELOPPEMENT DE « L'ALLER-VERS »

| | |
|-------------------------|--|
| Axe 3 | ACCES AUX SOINS |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de fragilité • Améliorer les taux de recours aux bilans de santé proposés par la CPAM et la MSA, dans un premier temps en levant les freins géographiques à l'accès aux bilans |
| Action | Amélioration de l'accès aux soins des publics en situation de fragilité par le développement de « l'aller vers » |
| Contexte | <p>Les difficultés d'accès aux soins sont exacerbées pour les personnes en situation de fragilité. Les freins peuvent être financiers, psychologiques, administratifs, liés à la mobilité ou liés à la situation d'isolement de la personne.</p> <p>Bénéficier d'un bilan de santé peut constituer une première porte d'accès vers des soins.</p> <p>Sur le territoire de Dinan Agglomération, les ressortissants du régime général de l'assurance maladie peuvent bénéficier d'un bilan au sein du Centre d'Examen de santé de la CPAM, situé à Saint-Brieuc. Ils doivent ainsi se déplacer en dehors du territoire pour y accéder.</p> <p>La MSA propose également, pour ses ressortissants éloignés du parcours de soins, un examen de prévention santé, en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rendez-vous pré-médical avec un(e) infirmier qui est organisé dans un lieu proche de l'habitation de l'assuré (sur le canton). Lors de ce premier rendez-vous, l'assuré bénéficie d'examens biologiques, prises de mesure, conseil nutritionnel, aide à l'arrêt du tabac (si nécessaire) et d'un entretien de prévention santé sur les thématiques de son choix (sommeil, alimentation, consommation d'alcool ou de tabac ...) - Une consultation de prévention chez son médecin traitant qui se sert de l'ensemble des recommandations de l'infirmier pour prescrire les examens complémentaires ou orienter l'assuré vers des actions de prévention, de soins ou vers un autre professionnel de santé. <p>Les examens de prévention santé sont réalisés tous les 4 ans ou 5 ans sur chacun des cantons du département. Environ la moitié des assurés ciblés et invités à réaliser l'examen de prévention santé répondent favorablement à l'invitation de la MSA. Cependant, seulement 20% des assurés ciblés vont jusqu'au bout de la démarche et bénéficient d'un parcours de bilan complet.</p> <p>Les actions mises en œuvre sur le territoire visent ainsi l'amélioration des taux de recours aux bilans de santé de l'assurance maladie et de la MSA.</p> |
| Description de l'action | <p>Volet 1 : Expérimenter une mise en œuvre attentionnée du bilan de santé de la MSA au sein d'un canton de Dinan Agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer avec les acteurs locaux la mise en place du bilan de santé pour les ressortissants du régime agricole sur un canton de Dinan Agglomération : organiser une réunion de travail préalable, associant la MSA et les acteurs locaux (élus, associations locales, services de Dinan Agglomération et des communes) afin de préparer au mieux la mise en place de l'examen de prévention santé sur un des cantons du territoire : |

| | | | |
|---------------------|--|---------------------------|---|
| | <p>identification du lieu le plus propice, identification des solutions de transports existantes ou à développer pour favoriser l'accès (en lien avec la mise en place d'un service de TAD par Dinan Agglomération), identification des outils de communication / sensibilisation à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les freins à l'accès au bilan de santé : diffuser un questionnaire au moment de l'examen de prévention santé, auprès des bénéficiaires, de manière à recueillir des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> o Leur lieu de résidence (<i>la proximité joue-t-elle un rôle dans l'accès au bilan de santé ?</i>) o Leurs motivations pour la réalisation du bilan (<i>quels ont été les facteurs incitatifs qui ont joué dans leur décision de répondre favorablement à l'invitation de la MSA ?</i>) o Leur intégration dans le parcours de soin (<i>ont-ils un médecin traitant ? ont-ils eu recours à des soins récemment ?</i>) o Leur intention de suivre l'orientation faite à l'issue de l'examen de prévention (<i>ont-ils l'intention de poursuivre le parcours de bilan ? si non, quels sont les freins rencontrés ?</i>) - Analyser les résultats et préparer la nouvelle campagne de bilans : <ul style="list-style-type: none"> o En fonction des résultats obtenus suite à la mise en place de l'examen de prévention sur un canton du territoire (<i>taux de participation, résultats du questionnaire...</i>), identifier des leviers d'amélioration pour la prochaine campagne de bilans sur le territoire de Dinan Agglomération <p>Volet 2 : Mettre en place des actions de transport collectif pour faciliter l'accès aux bilans de santé du CES de Saint-Brieuc pour les personnes en situation de fragilité ayant des difficultés de mobilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux CES de Saint-Brieuc par l'organisation d'un transport collectif, en impliquant les professionnels de terrain pour la réflexion autour du public ciblé et son accompagnement vers le dispositif de transport qui sera mis en place. - Améliorer la visibilité du CES de Saint-Brieuc par la mise en place d'une communication adaptée - Favoriser le repérage et l'orientation des assurés pour leur permettre l'accès aux bilans de santé du CES de Saint-Brieuc | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : MSA • Volet 2 : CPAM et Dinan Agglomération | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental (MDD) • Communes |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Personnes en situation de fragilité | Territoire(s) concerné(s) | <p>Volet 1 : à définir</p> <p>Volet 2 : Dinan Agglomération</p> |

| Calendrier prévisionnel | | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | |
|--|--|--|--|
| Financement/budget | <p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Volet 1 : Moyens humains : temps de préparation de l'expérimentation, temps d'analyse des résultats Moyens financiers et logistiques : à définir en fonction des besoins et des possibilités de mise à disposition par les acteurs de terrain (ex : mise à disposition d'un lieu pour la réalisation des examens)</p> <p>Volet 2 : Moyens financiers et humains : coût du transport collectif et temps dédié à l'accompagnement vers le CES</p> <p><u>Financeurs sollicités :</u> Dinan Agglomération, ARS, CPAM, MSA</p> | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <p>Volet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de recours à l'examen de prévention santé MSA et comparaison dans le temps et avec la moyenne départementale • Taux de recours aux bilans de santé MSA et comparaison dans le temps et avec la moyenne départementale <p>Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes habitant Dinan Agglomération ayant réalisé un bilan de santé au CES de Saint-Brieuc, dont nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement vers le CES | | |

ACTION 18 : MAINTIEN DE LA PERSONNE AGEE SUR SON LIEU DE VIE PAR UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES PROFESSIONNELS

| | | | |
|-------------------------|--|---------------|--|
| Axe 3 | ACCES AUX SOINS | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la demande des personnes âgées de rester sur leur lieu de vie (domicile, EHPAD ou résidence autonomie) le plus longtemps possible • Améliorer la coordination entre les professionnels susceptibles d'intervenir auprès des personnes âgées • Diminuer le nombre d'hospitalisations inappropriées | | |
| Action | Maintien de la personne âgée sur son lieu de vie par une meilleure coordination entre les professionnels | | |
| Contexte | Les personnes âgées expriment majoritairement le souhait de pouvoir rester dans leur lieu de vie le plus longtemps possible, que ce soit à domicile ou en établissement. Afin d'éviter les hospitalisations inappropriées et les ruptures de parcours, la coordination entre les professionnels intervenant auprès des personnes âgées est nécessaire. | | |
| Description de l'action | <p>Volet 1 : Améliorer la coordination des acteurs dans le cadre des sorties d'hospitalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager une réflexion avec l'ensemble des professionnels pour concevoir un dispositif organisé et coordonné des sorties d'hospitalisation : CH, HAD, DAC, professionnels de soins de premier recours (CPTS / MSP...). Cette réflexion pourra associer différents acteurs du territoire de santé (T6) notamment dans le cadre des travaux de la filière gériatrique • Définir les modalités de fonctionnement de ce dispositif dans le cadre précité <p>Volet 2 : Poursuivre et améliorer le recours au dispositif de veille sanitaire en EHPAD, permettant, avec le soutien de l'HAD, une intervention rapide de professionnels de santé auprès de la personne âgée et de limiter les hospitalisations inappropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une communication autour de cette offre, auprès des patients et de leur famille (ex : plaquette de communication, articles à diffuser dans la presse locale, ...) • Et auprès des EHPAD du territoire (ex : prévoir une réunion d'information mobilisant tous les EHPAD du territoire, ...) <p>Un soutien par Dinan Agglomération pourra être envisagé pour accompagner l'action sur le plan logistique (prêt de salle) et de la communication (diffusion de l'information via les canaux de communication de Dinan Agglomération)</p> <p>Volet 3 : Poursuivre les réflexions autour de la mutualisation de temps infirmiers de nuit pour intervenir en appui aux ESMS (mutualisations de temps d'astreinte)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un projet sur le territoire associant les partenaires volontaires (ex : HAD) • Identifier des EHPAD volontaires pour s'inscrire dans cette démarche (communication à prévoir auprès des EHPAD sur ce projet) | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif d'appui à la coordination (DAC) en lien | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Dinan Agglomération • ARS • Association de |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> avec : le CH de Dinan (coordinateur de la filière gériatrique) HAD | | <p>Formation Médicale Continue des Côtes d'Armor</p> <ul style="list-style-type: none"> CH EHPAD |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Les patients et leurs familles les professionnels des ESMS Les professionnels hospitaliers | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération (+ territoire de santé T6 Dinan / Saint-Malo) |
| Calendrier prévisionnel | 2020 - 2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | Travaux de la filière gériatrique |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> <ul style="list-style-type: none"> Volet 2 : moyens logistiques dédiés à la communication (Dinan Agglomération) ; temps humain d'animation des réunions d'information et/ou de préparation des contenus / messages à diffuser (HAD) | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> ARS dans le cadre des financements accordés au DAC | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Evolution des patients en EHPAD sans ré-hospitalisation au sein de la file active de l'HAD Diminution des hospitalisations inappropriées de personnes âgées dépendantes | | |

ACTION 19 : RENFORCEMENT ET AMELIORATION DU DEPISTAGE ET DE LA PRISE EN CHARGE DES DEFICITS OU HANDICAPS CHEZ LES ENFANTS

| | | | |
|-------------------------|--|---------------|--|
| Axe 3 | ACCES AUX SOINS | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en charge des enfants (moins de 6 ans) en situation de handicap ou présentant un risque de développer un handicap | | |
| Action | Renforcement et amélioration du dépistage et de la prise en charge des déficits ou handicaps chez les enfants | | |
| Contexte | <p>Les acteurs de l'agglomération déplorent l'accès restreint au CAMSP à vocation départementale, situé en dehors de l'agglomération. Ces difficultés d'accès complexifient la possibilité de repérage précoce des troubles du développement et du handicap et leur accompagnement. Afin d'y remédier, une antenne du CAMSP va ouvrir sur le territoire de l'agglomération par cofinancement ARS CD.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'ouverture d'une antenne CAMSP sur le territoire : communication, mise en réseau des équipes du CAMSP avec le tissu partenarial local... <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre le travail de rencontre avec les acteurs territoriaux (CH, ESMS, professionnels libéraux – pédopsychiatrie, professionnels de la PMI, structures de la petite enfance, maisons de santé...) en s'appuyant sur les ressources précitées du territoire et les articulant pour faciliter la mise en œuvre de cette antenne CAMSP et répondre aux besoins des jeunes et de leur famille. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la mise en commun des objectifs et des complémentarités de chacun ▪ Appui du Conseil Départemental (MDD) : participation active à la dynamique du réseau des professionnels de la PMI (médecins et puéricultrices notamment) ○ Engager une réflexion sur la mise en place d'une communication autour de l'ouverture de l'antenne CAMSP <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auprès des professionnels du territoire ▪ Auprès du grand public. Possibilité de mobiliser des parents d'enfants en situation de handicap pour participer à la réflexion. ○ Permettre la formalisation de partenariats | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Ar Goued | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • ARS • Conseil Départemental (MDD) • Centre hospitalier • Dinan Agglomération • IRIS (Les Vallées) • Handicap 22 • Education Nationale • ARS • Fondation Saint-Jean-de-Dieu • Professionnels libéraux • ESMS du |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | territoire • Associations d'usagers |
| Public(s) visé(s) | • Enfants de 0 à 6 ans | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme TND • PDSM • Projet de régionalisation du réseau périnatalité pour les nouveau-nés vulnérables • Campagne « Handicap agir tôt » |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains : dans le respect des ETP cofinancés à l'antenne du CAMSP (axés sur les professions paramédicales) Moyens matériels : locaux (<i>en cours</i>) | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> : ARS, Conseil Départemental (MDD) dans le cadre des moyens déjà cofinancés pour cette antenne CAMSP | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • File active de l'antenne du CAMSP • Nombre d'ETP dédiés à l'antenne • Nombre de conventions passées | | |

OBJECTIF 3 : FAVORISER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTE SUR LE TERRITOIRE ET SOUTENIR LES DEMARCHES DE REGROUPEMENTS AFIN DE MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

PROBLEMATIQUE

- **Des densités médicales défavorables :**

Les densités de professionnels de santé de premier recours sont inférieures sur l'agglomération, comparées au niveau national :

- Pour les médecins généralistes, la densité est de 8,8 pour 10 000 habitants contre 9 au niveau national
- Pour les infirmiers libéraux, la densité est de 11,7 pour 10 000 habitants contre 14,1 au niveau national.

- **Le départ à la retraite d'un nombre important de médecins généralistes:**

Sur l'ensemble des généralistes libéraux en activité sur l'agglomération, près de 33% sont âgés de 60 ans et plus (23,5% au niveau régional), ce qui pose la question des départs à la retraite à anticiper, face à des besoins croissants.

CONSTATS PARTAGES

Pour faire face aux défis démographiques, il est nécessaire d'anticiper les départs à la retraite des médecins généralistes, de faciliter l'installation de nouveaux médecins et professionnels paramédicaux, tout en assurant le maillage territorial pour garantir l'accès aux soins en tous points du territoire. L'exercice coordonné faisant partie des modalités privilégiées par les jeunes professionnels cherchant à s'installer, il conviendra de favoriser le développement de ce type d'initiatives.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Améliorer la connaissance des besoins locaux d'installation de nouveaux praticiens sur les territoires
- ▶ Faire le lien avec les étudiants en filière médicale et paramédicale
- ▶ Faire le lien avec les professionnels installés sur l'agglomération, en particulier ceux situés dans les zones rurales
- ▶ Augmenter le nombre de professionnels en exercice sur le territoire
- ▶ Accompagner le renforcement de l'offre de soin de premier recours et de l'exercice coordonné dans les territoires les moins dotés

ACTION 20 : DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

| | |
|-------------------------|---|
| Axe 3 | ACCES AUX SOINS |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des besoins locaux d'installation de nouveaux praticiens sur les territoires • Faire le lien avec les étudiants en filière médicale et paramédicale • Faire le lien avec les professionnels installés sur l'agglomération, en particulier ceux situés dans les zones rurales • Augmenter le nombre de professionnels en exercice sur le territoire • Accompagner le renforcement de l'offre de soin de premier recours et de l'exercice coordonné dans les territoires les moins dotés |
| Action | Développement d'une politique d'accompagnement à l'installation à l'échelle du territoire |
| Contexte | <p>Le territoire se caractérise par un grand nombre de communes en zone d'action complémentaire (ZAC) et un certain nombre de zones d'interventions prioritaires (ZIP), notamment sur le nord-ouest où l'ensemble des communes sont situées en ZIP.</p> <p>Les densités de professionnels de santé de premier recours sont inférieures sur l'agglomération, comparées au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les médecins généralistes, la densité est de 8,8 pour 10 000 habitants contre 9 au niveau national - Pour les infirmiers libéraux, la densité est de 11,7 pour 10 000 habitants contre 14,1 au niveau national. <p>De plus, sur l'ensemble des généralistes libéraux en activité sur l'agglomération, près de 33% sont âgés de 60 ans et plus (23,5% au niveau régional), ce qui pose la question des départs à la retraite à anticiper, face à des besoins croissants.</p> <p>Le développement d'une politique d'incitation et d'accompagnement à l'installation de nouveaux médecins et paramédicaux sur le territoire est un enjeu majeur.</p> |
| Description de l'action | <p>1) Développer les liens entre étudiants et professionnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les enseignants responsables d'organiser des temps de rencontres entre professionnels en exercice et étudiants, pour favoriser la connaissance du travail en zones rurales: partage d'expériences sur l'exercice groupé et coordonné, modalités d'installation, les offres de soins existantes avec possibilité d'exercice partagée ville-hôpital, les attraits du territoire (conditions de vie, de travail pour soi et le conjoint)... - Soutenir la maîtrise de stage : organiser des temps de rencontres et de retours d'expériences entre maitres de stage et les médecins en exercice - Poursuivre la communication auprès des professionnels de santé et des futurs diplômés en filière médicale et paramédicale sur les aides dont ils peuvent bénéficier pour s'installer sur le territoire et des modalités d'installation <p>2) Construire un projet de « marketing territorial » visant à favoriser l'installation des professionnels de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire des outils de communication innovants, valorisant les conditions d'exercice et de vie sur le territoire à l'intention des professionnels de santé : outils à co-construire avec des professionnels de santé (installés ou en formation) - Développer l'information sur les réseaux sociaux: mieux faire connaître les dispositifs comme le portail d'accès aux professionnels |

| | | | |
|-------------------------|---|--|--|
| | <p>de santé</p> <p>3) Informer et orienter les professionnels de santé vers les modalités d'accompagnement, les dispositifs d'aide à l'installation proposés</p> <p>Les services de l'ARS que ce soit à la DD22 ou au siège (référente installation), les services de la CPAM et notamment le service relation avec les professionnels de santé est en mesure de fournir un appui afin de faciliter l'installation des professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement administratif ○ Accompagnement informatique (prise en main des outils à disposition du professionnel de santé, utilisation du DMP, de la carte vitale, ...) ○ Accompagnement médicotechnique (sensibilisation et information en lien avec les évolutions réglementaires et tarifaires en matière de prescription médicamenteuse) | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • ARS • URPS • CPAM • Les Communes | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • L'IFSI • Les départements de médecine générale: facultés de Rennes, Brest • Les professionnels libéraux • Dinan Agglomération • L'Hôpital de Dinan-st Malo-Cancale • L'établissement de santé mentale ST jean de Dieu • Conseil Régional |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants en filière médicale généraliste et en filière paramédicale • Les jeunes diplômés | Territoire(s) concerné(s) | <p>Dinan Agglomération avec, pour certaines actions, un ciblage plus particulier à prévoir sur les zones prioritaires identifiées par l'ARS, à savoir les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Chapelle Blanche - Saint-Jouan-de-l'Isle - Plevenon - Frehel - Pleboulle - Maignon - Saint Cast Le Guildo - Ruca - Saint-Potan |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <p>Ma santé 2022</p> <p>PRS</p> <p>Création d'un comité départemental partenarial pour agir sur la désertification médicale (démarche initiée par le Conseil Départemental)</p> |
| Financement/budget | <p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Moyens humains : temps de démarchage des facultés et des étudiants</p> | | |

| | |
|--|---|
| | Moyens financiers : budget de communication |
| | <u>Financeurs sollicités</u> : les communes, Dinan Agglomération, ARS, Conseil Régional (BoosTerr Santé) |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de jeunes médecins installés sur le territoire • Evolution du nombre d'infirmiers installés sur le territoire • Nombre de maîtres de stage parmi les médecins |

ACTION 21 : RENFORCEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL EN DISPOSITIFS D'EXERCICE COORDONNE (MSP, CPTS...) ET ACCOMPAGNEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT

| | | | |
|-------------------------|---|---------------|--|
| Axe 3 | ACCES AUX SOINS | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'installation de nouveaux professionnels sur le territoire Accompagner le renforcement de l'offre de soin de premier recours et de l'exercice coordonné dans les territoires les moins dotés | | |
| Action | Renforcement du maillage territorial en dispositifs d'exercice coordonné (MSP, CPTS...) et accompagnement de leur développement | | |
| Contexte | L'exercice coordonné fait partie des modalités privilégiées par les jeunes médecins cherchant à s'installer. Afin de répondre aux critères recherchés par les jeunes médecins, de favoriser leur installation et d'améliorer la démographie médicale tout en assurant le maillage territorial de ces dispositifs, cette fiche action prévoit l'accompagnement des dispositifs d'exercice coordonné. | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Communiquer auprès des professionnels de santé sur l'intérêt de travailler de façon coordonnée (que ce soit en exercice libéral, partagé ville-hôpital...) et de mettre en œuvre un projet de santé. Communiquer auprès des élus afin qu'ils puissent relayer l'intérêt de travailler de façon coordonnée et connaître la politique d'accompagnement de l'Agence régionale de santé : diffusion de la plaquette sur les modes d'exercices coordonnés : Équipes de Soins Primaires (ESP), Maison de Santé Pluri professionnels (MSP), Centre de Santé (CDS). Informer sur les aides à l'installation qu'ils peuvent octroyer. Orienter les acteurs vers les dispositifs de soutien existants (ARS, CPAM) Organiser des rencontres par territoires (bassin de vie) avec les professionnels de santé libéraux pour présenter l'intérêt de mettre en place un exercice coordonné décrit dans un projet de santé et promouvoir la politique d'accompagnement de l'Agence régionale de santé. Prioriser les actions de communication sur les zones les plus en tension Accompagner les initiatives émergentes en pouvant apporter un soutien (mise en réseau, soutien financier ou logistique à déterminer selon les projets) aux équipes professionnelles engagées dans la mise en place de formes d'exercice coordonné. Assurer une veille et une observation des besoins en offre de soins et des dynamiques locales d'installation et départs : engager une réflexion autour de l'élaboration d'une convention de partenariat entre Dinan Agglomération, la CPAM, l'ARS pour la transmission annuelle de données d'installation et d'activité ; assurer une veille locale sur les projets d'installation ou les départs anticipés au niveau de Dinan Agglomération, nécessitant l'identification d'une personne référente, en lien avec les services et élus communaux | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ARS CPAM Les communes | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels Libéraux médicaux et paramédicaux |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> L'Hôpital de Dinan-st Malo-Cancale L'établissement de santé mentale ST Jean de Dieu URPS MSA Dinan Agglomération Conseil Régional |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels de santé | Territoire(s) concerné(s) | <p>Dinan Agglomération avec, pour certaines actions, un ciblage plus particulier à prévoir sur les zones prioritaires identifiées par l'ARS, à savoir les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> la Chapelle Blanche Saint-Jouan-de-l'Isle Plevenon Frehel Pleboulle Matignon Saint Cast Le Guildo Ruca Saint-Potan |
| Calendrier prévisionnel | | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Temps dédié à la coordination et à l'orientation des professionnels | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> ARS, CPAM, Conseil Régional (BoosTerr Santé) | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de Maisons et centres de santé pluridisciplinaires Evolution du nombre de professionnels de santé engagés au sein de MSP ou centres de santé Couverture territoriale par une CPTS Evolution du nombre de professionnels engagés dans une CPTS | | |

AXE 4 : PERSONNES VULNERABLES ET LEURS AIDANTS

PROBLEMATIQUE

Les problématiques de santé sont accentuées pour les personnes en situation de vulnérabilité. Les parcours de vie des personnes handicapées et des personnes âgées demeurent complexes, face à la multiplicité des acteurs et des dispositifs qui entrent en compte dans leur parcours. Cette complexité peut être facteur de rupture de soins et de rupture sociale, également pour les aidants qui les accompagnent.

Si les compétences liées aux politiques de l'autonomie sont détenues par le Conseil départemental, l'agglomération souhaite s'engager pour soutenir les professionnels dans l'accompagnement des personnes vulnérables. Le soutien aux aidants fait partie intégrante des engagements des acteurs du territoire.

CONSTATS PARTAGES

Le souhait des personnes de rester le plus longtemps à domicile, l'augmentation des pathologies en santé mentale, les difficultés des services d'aide à domicile de répondre à la demande croissante...sont autant de facteurs identifiés par les acteurs qui nécessitent une meilleure coordination entre les professionnels.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ L'amélioration de l'inclusion des personnes handicapées et des personnes en souffrance psychique dans la Cité
- ▶ Le repérage précoce des troubles du développement et du handicap
- ▶ Le repérage et la sensibilisation des acteurs du territoire des besoins en gériatrie-psycho-geriatrie
- ▶ Le renforcement de l'offre de soutien aux aidants
- ▶ Le renforcement de la coordination des actions de prévention de la perte d'autonomie

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 4

| | | <i>Liens à prévoir avec le Pays de Saint-Malo</i> | <i>Contribution aux objectifs socles du CLS</i> |
|--|---|---|---|
| Objectif 1 : Repérer les situations de vulnérabilité | | | |
| Action 22 | Formation des intervenants à domicile sur l'accompagnement des personnes âgées présentant des troubles en santé mentale | | |
| Action 23 | Mise en place d'un outil commun visant le repérage des situations de vulnérabilité | x | |
| Action 24 | Mettre en place une coordination locale des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie | | x |
| Objectif 2 : Améliorer l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap et des personnes en souffrance psychique | | | |
| Action 25 | Formation des acteurs à l'accueil du public en situation de handicap | | |
| Objectif 3: Renforcer le soutien aux aidants non professionnels | | | |
| Action 26 | Amélioration de l'accès aux offres de répit via notamment la communication sur l'existant | | |
| Action 27 | Formation des aidants à l'accompagnement des proches de personnes âgées et de personnes en situation de handicap | | |

OBJECTIF 1 : REPERER LES SITUATIONS DE VULNERABILITE

PROBLEMATIQUE

- **Des besoins de prise en charge des problèmes de santé mentale croissants :**

Les besoins d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées en santé mentale sont importants et croissants. Les acteurs du territoire expriment notamment des besoins non pourvus en suivi psychologique à domicile, tandis qu'en parallèle les EHPAD accueillent de plus en plus de personnes ayant des troubles cognitifs ou des conduites à risques (addictions, suicides, ...) et le plus souvent en hébergement temporaire.

- **Des difficultés dans la coordination de la prise en charge:**

Les intervenants au domicile sont confrontés à des difficultés croissantes liées à la dégradation de la santé mentale des usagers et aux difficultés de lecture des dispositifs existants mobilisables en soutien à cette problématique. Afin d'améliorer le repérage, l'orientation, la prise en charge et le suivi des troubles liés à la santé mentale des personnes âgées, les intervenants du domicile doivent pouvoir bénéficier d'une formation spécifique. Les professionnels sont également confrontés à des difficultés de repérage des situations de vulnérabilité et ne disposent pas à ce jour d'un outil qui permette d'harmoniser les pratiques et de les guider dans l'évaluation de ces situations.

- **Un manque de coordination des actions de prévention :**

S'il existe une variété d'actions en ce qui concerne la prévention de la perte d'autonomie, les acteurs signalent un manque de coordination dans la mise en œuvre de ces actions. Elles ne maillent pas suffisamment le territoire, complexifiant l'accès pour les personnes âgées rencontrant des difficultés de mobilité.

CONSTATS PARTAGES

Face aux difficultés croissantes des acteurs dans la prise en charge de la dépendance et du nombre croissant de pathologies liées à la santé mentale, les acteurs s'accordent sur la nécessité d'être outillés pour repérer les situations de vulnérabilité.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Accompagner et soutenir les intervenants du domicile dans la prise en charge des personnes âgées avec des problèmes de santé mentale
- ▶ Améliorer le repérage des problèmes de santé mentale au domicile et l'orientation vers les dispositifs adéquats
- ▶ Eviter les ruptures de parcours des personnes âgées à domicile
- ▶ Améliorer le repérage des situations de vulnérabilité
- ▶ Rendre visibles toutes les actions de prévention menées pour un meilleur maillage territorial
- ▶ Prévenir et anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées

ACTION 22 : FORMATION DES INTERVENANTS A DOMICILE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES PRESENTANT DES TROUBLES EN SANTE MENTALE

| | | | |
|-------------------------|--|---------------|---|
| Axe 4 | Personnes vulnérables et leurs aidants | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et soutenir les intervenants du domicile dans la prise en charge des personnes âgées avec des problèmes de santé mentale • Améliorer le repérage des problèmes de santé mentale au domicile et l'orientation vers les dispositifs adéquats • Eviter les ruptures de parcours des personnes âgées à domicile | | |
| Action | Formation des intervenants à domicile sur l'accompagnement des personnes âgées présentant des troubles en santé mentale | | |
| Contexte | <p>Les besoins d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées en santé mentale sont importants et croissants. Les acteurs du territoire expriment notamment des besoins non pourvus en suivi psychologique à domicile, tandis qu'en parallèle les EHPAD accueillent de plus en plus de personnes ayant des troubles cognitifs ou des conduites à risques (addictions, suicides, ...) et le plus souvent en hébergement temporaire.</p> <p>Les intervenants au domicile sont confrontés à des difficultés croissantes liées à la dégradation de la santé mentale des usagers et aux difficultés de lecture des dispositifs existants mobilisables en soutien à cette problématique. Afin d'améliorer le repérage, l'orientation, la prise en charge et le suivi des troubles liés à la santé mentale des personnes âgées, les intervenants du domicile doivent pouvoir bénéficier d'une formation spécifique.</p> <p>Sur le territoire, une équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé (EMSA) – portée par la Fondation Saint-Jean de Dieu intervient déjà au sein de plusieurs EHPAD en soutien aux équipes.</p> <p>L'action envisagée vise à développer ces interventions auprès des intervenants à domicile (SAAD, SSIAD, infirmiers) avec la mise en place de temps de formation dédiés.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un module de formation pour les intervenants du domicile sur les troubles de santé mentale chez les personnes âgées à domicile : <ul style="list-style-type: none"> • Une formation portant sur le repérage des troubles, l'accompagnement, l'orientation et le suivi de la personne, les dispositifs et partenaires existants mobilisables • Développer plusieurs formats de formations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un format court auprès des SAAD et SSIAD, au plus près des aides-soignants ○ Un format plus dense à destination des encadrements intermédiaires ○ Un format adapté pour les professionnels libéraux | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Saint-Jean de Dieu (EMSA) | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Associations d'aide à domicile • CCAS • Cabinets infirmiers • SSIAD • Conseil Départemental (MDD) |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes âgées • Les intervenants à domicile : SAAD, SSIAD, infirmiers libéraux | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | A partir de 2020 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> • PDSM |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains : temps de préparation et d'animation des formations | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> ARS, Conseil départemental | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formations organisées à destination des intervenants à domicile • Nombre d'intervenants à domicile formés sur la santé mentale des personnes âgées | | |

ACTION 23 : MISE EN PLACE D'UN OUTIL COMMUN VISANT LE REPERAGE DES SITUATIONS DE VULNERABILITE

| | | | |
|--|--|--|---|
| Axe 4 | Personnes vulnérables et leurs aidants | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer le repérage des situations de vulnérabilité | | |
| Action | Mise en place d'un outil commun visant le repérage des situations de vulnérabilité | | |
| Contexte | Les professionnels sont confrontés à des difficultés de repérage des situations de vulnérabilité et ne disposent pas à ce jour d'un outil qui permette d'harmoniser les pratiques et de les guider dans l'évaluation de ces situations. | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un groupe de travail pour construire un outil de repérage des situations de vulnérabilité, par exemple des fiches mises à disposition au domicile avec certains critères d'attention à définir (propreté, perte de repères...). Ce groupe de travail pourra être piloté par le DAC (intégrant la MAIA), et permettra ainsi d'associer des acteurs du territoire de santé 6 (Dinan / Saint-Malo) | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> DAC | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> CCAS CHRS Adalea Conseil Départemental (MDD) |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels intervenant au domicile Toutes les personnes en situation de fragilité (enfants, adultes, personnes âgées en situation psychique difficile, personnes victimes de violence) Les personnes en situation d'extrême précarité | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération (+ territoire de santé 6 Dinan / Saint-Malo) |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> | | |
| | Moyens humains : temps de coordination et de réunion | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <u>Financeurs sollicités</u> | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place du groupe de travail, nombre et représentativité des participants Création d'un outil commun Utilisation de l'outil commun : nombre de personnes repérées via l'outil | | |

ACTION 24 : METTRE EN PLACE UNE COORDINATION LOCALE DES ACTEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

| | | | |
|-------------------------|--|--|--|
| Axe 4 | Personnes vulnérables et leurs aidants | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Rendre visibles toutes les actions de prévention menées pour un meilleur maillage territorial Prévenir et anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées | | |
| Action | Mettre en place une coordination locale des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie | | |
| Contexte | <p>S'il existe une variété d'actions en ce qui concerne la prévention de la perte d'autonomie, les acteurs signalent un manque de coordination dans la mise en œuvre de ces actions. Elles ne maillent pas suffisamment le territoire, complexifiant l'accès pour les personnes âgées rencontrant des difficultés de mobilité.</p> <p>La coordination à un niveau local des actions de prévention sur le territoire doit permettre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir une vision globale de l'offre Améliorer l'adéquation de l'offre et des besoins Proposer des projets co-construits et partenariaux, en mesure de mobiliser une plus grande variété d'acteurs et mutualiser les moyens. | | |
| Description de l'action | <p>1/ Coordonner les actions de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer une dynamique commune avec la mise en place d'un groupe de travail régulier « prévention autonomie » et la constitution de sous-groupes et l'écriture d'un programme annuel de prévention <p>2/ Communiquer sur l'existant:</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et diffuser un répertoire des acteurs du territoire (en lien avec le travail déjà en cours par la MAIA) Utiliser les moyens de communication tels que les listes de diffusion de contacts, les pages communes sur les réseaux sociaux Mettre en place un plan de communication <p>3/Améliorer la connaissance des professionnels sur les actions existantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer une cartographie des actions de prévention afin d'identifier les zones non couvertes | | |
| Pilote de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Conseil Départemental (MDD) | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> Acteurs de prévention Bien vieillir Bretagne (CARSAT, MSA) ARS |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Les professionnels intervenant au domicile | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2024 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> La CFPPA |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> | | |
| | Moyens humains : temps de coordination et de réunion Moyens humains dédiés du Conseil Départemental (MDD) | | |
| Dispositif de suivi: | <u>Financeurs sollicités</u> | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation du répertoire | | |

| | |
|------------------------------------|--|
| - Outils - Indicateurs de suivi | • Réalisation de la cartographie • Nombre de réunions des acteurs de prévention |
|------------------------------------|--|

OBJECTIF 2: AMELIORER L'INCLUSION DANS LA CITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

PROBLEMATIQUE

L'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap par l'accès à une vie sociale et citoyenne complète est une des ambitions affichées dans la loi de 2005 pour l'égalité des chances. Il s'agit également d'une ambition portée au niveau des politiques départementale et locale : les politiques en faveur du handicap doivent être pensées autrement afin de garantir une société inclusive. Le sens de l'action publique doit passer par la considération de chaque individu, de ses besoins et ses projets afin de proposer des réponses adaptées.

En tant que citoyens, il est important que les personnes en situation de handicap puissent prendre une place pleine et entière dans la vie de la cité, ce qui suppose que les personnes doivent pouvoir bénéficier de l'ensemble des dispositifs de droits communs sans discrimination, notamment de l'offre de loisirs. Cette dynamique doit être effective à tous les âges de la vie, quel que soit le lieu de de vie de la personne ou son handicap.

CONSTATS PARTAGES

Des acteurs travaillent déjà dans l'agglomération pour améliorer l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap et en souffrance psychique, tels que la Plateforme de coordination départementale Handicap 22. Il apparaît nécessaire de poursuivre l'amélioration de l'inclusion des personnes dans le cadre du présent contrat local de santé.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Favoriser l'accessibilité des activités socio-culturelles, sportives et de loisirs pour les personnes en situation de handicap
- ▶ Garantir un accueil adapté quel que soit le handicap, pour les activités socio-culturelles, sportives et de loisirs

ACTION 25 : FORMATION DES ACTEURS A L'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

| | | | |
|-------------------------|--|---------------------------|---|
| Axe 4 | Personnes vulnérables et leurs aidants | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accessibilité des activités socio-culturelles, sportives et de loisirs pour les personnes en situation de handicap Garantir un accueil adapté quel que soit le handicap, pour les activités socio-culturelles, sportives et de loisirs | | |
| Action | Formation des acteurs à l'accueil du public en situation de handicap | | |
| Contexte | <p>De manière générale, la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Cité est une priorité nationale, régionale et départementale à décliner sur le territoire. La convention partenariale départementale Réponse Accompagnée Pour Tous a été signée en septembre 2018 et poursuit notamment cet objectif. Des actions sont menées au sein de Dinan agglomération pour favoriser l'accueil du public en situation de handicap (convention avec l'association 4 Vaulx les Mouettes pour des ateliers musique, espace « Facile à lire » à la médiathèque de Broons pour les personnes éloignées de la lecture)</p> <p>L'inclusion passe notamment par l'accessibilité des différentes offres de loisirs aux personnes, quel que soit le handicap : ce n'est pas à la personne avec un handicap de s'adapter mais à la société.</p> | | |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires souhaitant s'engager sur l'action, dont des représentants d'utilisateurs (ex : GEM) <ul style="list-style-type: none"> Engager une réflexion sur le format de la formation et son contenu Identification et ciblage des ressources mobilisables pour le déploiement des formations Elaboration et diffusion d'une enquête auprès des professionnels au sein des associations sportives et culturelles afin d'identifier les besoins en formation (sujets, connaissances, objectifs...) Mettre en place un module de formation à l'accueil de public en situation de handicap y compris psychique : <ul style="list-style-type: none"> A destination des professionnels de différents secteurs (structure d'accueil et de loisirs, structure sportives, bailleurs sociaux ...) Sensibiliser les professionnels des activités socio-culturelles, sportives et de loisirs à l'accueil des personnes en situation de handicap afin de favoriser l'accessibilité de ces activités à tous. | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Dinan Agglomération Handicap 22 | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> Membres Handicap 22 (dont le GEM, la Fondation Saint-Jean de Dieu, ...) Education Nationale DDEC Communes MDPH ARS |
| Public(s) visé(s) | Enfants et adultes en situation de handicap | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Calendrier prévisionnel | Fin 2020 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | Convention partenariale départementale RAPT Projet (MDPH et Conseil départemental) relatif au développement des activités physiques et sportives à destination des personnes en situation de handicap |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains : temps de préparation et d'animation de formation Moyens dédiés de Handicap 22 : mise à disposition de professionnels et de locaux | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> <i>à déterminer</i> | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formations réalisées • Nombre de personnes formées à l'accueil du public en situation de handicap | | |

OBJECTIF 3 : RENFORCER LE SOUTIEN AUX AIDANTS NON PROFESSIONNELS

PROBLEMATIQUE

- **Les aidants non professionnels, une population hétérogène :**

Un aidant est une personne « qui vient en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne âgée dépendante ou une personne handicapée de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne » (Guide de l'aidant familial, Ministère du travail). Les aidants assurent un rôle indispensable dans le maintien des personnes à domicile notamment. L'aidant peut être le conjoint (majoritairement le cas), un parent, un enfant, des amis, les voisins ou d'autres proches. Bien souvent, les aidants ne se considèrent pas comme tels. La loi de l'adaptation de la société au vieillissement (28 décembre 2015) a notamment permis la reconnaissance du statut d'aidant.

- **Des risques multiples d'épuisement pour l'aidant :**

L'aidant peut être confronté au phénomène reconnu d'épuisement. Les conséquences peuvent être significatives pour l'aidant et impacter sa santé de manière négative (dépression, syndrome d'épuisement, etc.) comme pour la personne aidée (maltraitance, rupture de prise en charge, etc.). Les politiques de santé à destination des personnes aidées doivent donc prendre en considération le rôle de l'aidant et les risques associés afin de les repérer en amont et de pouvoir accompagner aidants comme aidés.

- **Une offre de répit peu connue sur le territoire :**

Dans l'agglomération, 20 établissements proposent une offre d'hébergement temporaire, soit un total de 100 places sur le territoire et un taux d'équipement de 9 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Il existe également 2 services d'accueils de jour, soit un total de 14 places. Cependant, cette offre n'est pas toujours bien connue des aidants et des professionnels qui accompagnent les aidés.

CONSTATS PARTAGES

Les aidants jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des personnes vulnérables dans leurs parcours de soins. Cependant, ne se reconnaissant pas toujours comme tels, ou pour des raisons psychologiques (culpabilité), les aidants naturels ne sollicitent pas forcément les dispositifs existants. Les professionnels qui accompagnent les aidants comme les aidés, doivent également jouer un rôle dans le repérage des signes de fragilité et dans l'orientation vers les dispositifs de répit.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

- ▶ Améliorer la connaissance des professionnels et des aidants sur l'offre de répit existante
- ▶ Augmenter le taux d'utilisation des places en accueil de jour et en hébergement temporaire
- ▶ Soutenir les aidants dans l'accompagnement de leurs proches
- ▶ Prévenir l'épuisement des aidants

ACTION 26 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX OFFRES DE REPITS VIA NOTAMMENT LA COMMUNICATION SUR L'EXISTANT

| | | | |
|--|--|--|---|
| Axe 4 | Personnes vulnérables et leurs aidants | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance des professionnels et des aidants sur l'offre de répit existante Augmenter le taux d'utilisation des places en accueil de jour et en hébergement temporaire | | |
| Action | Amélioration de l'accès aux offres de répits via notamment la communication sur l'existant | | |
| Contexte | <p>L'offre de répit composée sur le territoire par des places en hébergement temporaire et des places en accueil de jour, permet aux aidants de pouvoir disposer de temps pour eux, pendant que l'aidé est accueilli et accompagné de façon temporaire dans une structure médico-sociale. L'offre de répit peut également être utilisée comme un outil dans la fluidification du parcours de l'usager, notamment en créant des liens entre le domicile et le secteur médico-social, permettant parfois une transition plus apaisée de l'un vers l'autre lorsque cela est nécessaire.</p> <p>Dans l'agglomération, 20 établissements proposent une offre d'hébergement temporaire en EHPAD, soit un total de 55 places sur le territoire et un taux d'équipement de 4.65 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Il existe également 3 services d'accueils de jour pour personnes âgées dépendantes, soit un total de 22 places. Cependant, cette offre n'est pas toujours bien connue des aidants et des professionnels qui accompagnent les aidés.</p> | | |
| Description de l'action | <p>1) Communiquer sur les dispositifs de répit existants (accueil de jour, accueil familial, hébergement temporaire...) via :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation ou la création d'outils (guide départemental des établissements PA, cartographie + nuancier MAIA, ...) et des temps d'information collective (réunion d'informations par territoire) <p>2) Engager une réflexion sur la création d'un outil de recensement des disponibilités en temps réel dans les dispositifs de répit en lien avec le chantier régional en cours autour de l'hébergement temporaire</p> | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> Conseil Départemental (MDD) | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> ARS DAC |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées Les aidants | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |
| Calendrier prévisionnel | <ol style="list-style-type: none"> 2020-2024 à déterminer | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | <ul style="list-style-type: none"> Schéma départemental de l'autonomie |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains de sensibilisation et d'information | | |
| | <u>Financeurs sollicités :</u> Moyens constants | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation des places d'accueil de jour Taux d'utilisation des places d'hébergement temporaire | | |

ACTION 27 : FORMATION DES AIDANTS A L'ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES DE PERSONNES AGEES ET DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

| | | | |
|-------------------------|---|---------------------------|--|
| Axe 4 | Personnes vulnérables et leurs aidants | | |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les aidants dans l'accompagnement de leurs proches • Prévenir l'épuisement des aidants | | |
| Action | Formation des aidants à l'accompagnement des proches de personnes âgées et de personnes en situation de handicap | | |
| Contexte | <p>Les aidants jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des usagers, dans la facilitation de leurs parcours. Les aidants, qui se considèrent peu souvent comme tels, sont à risque d'épuisement et nécessitent d'être accompagnés par un soutien psychologique et par la mise en place d'actions, de dispositifs les soutenant. La formation des aidants constitue un élément clé afin de prévenir leur essoufflement.</p> <p>Plusieurs acteurs interviennent auprès des aidants en leur proposant des actions de prévention et de répit : par exemple, France Alzheimer, ou encore la MSA qui déploie un « parcours de santé des aidants » et propose dans ce cadre des formations (ex : formations aux gestes de premier secours).</p> | | |
| Description de l'action | <p>Engager une réflexion autour de la mise en place de formations à destination des aidants non professionnels (modalités de mise en œuvre, thématiques, format...). Un groupe de travail pourra ainsi être organisé par Handicap 22, mobilisant les partenaires intéressés. Ce groupe pourra également associer des représentants de familles.</p> <p>Pistes de réflexion identifiées ce stade :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation autour des nouveaux modes d'accompagnement : accès aux droits, RAPT, accueil temporaire... • Ouverture aux aidants, des formations proposées par Handicap 22 initialement dédiées aux professionnels du territoire (acculturation des aidants aux dispositifs existants sur le territoire). <ul style="list-style-type: none"> - Un format modulable et adapté aux aidants de personnes en situation de handicap et de personnes âgées - Concevoir un format adapté (durée, horaires, accompagnement de l'aidé pendant la formation) | | |
| Pilotes de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Handicap 22 | Partenaire(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Membres Handicap 22 • MSA • France Alzheimer • Conseil Départemental (MDD) • CCAS de Lanvallay • SAAD Broons • EHPAD du territoire • UNAFAM |
| Public(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Aidants de personnes | Territoire(s) concerné(s) | Dinan Agglomération |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | âgées et/ou personnes en situation de handicap | | |
| Calendrier prévisionnel | 2021 | Liens avec d'autres projets ou plans d'actions | Lien avec les travaux réalisés dans le cadre de l'action 23 |
| Financement/budget | <u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> • Temps de préparation et de sensibilisation des acteurs du territoire • Temps de rencontre des acteurs du territoire pour l'élaboration des formations | | |
| | <u>Financeurs sollicités</u> Nouveaux moyens | | |
| Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formations organisées à destination des aidants • Nombre d'aidants formés | | |